

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2645

19 novembre 2007

SOMMAIRE

ABX Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	126941	Lux - Loisirs	126944
Afrodite S. à r.l.	126952	"Lux-Portfolio" Sicav	126956
BF Group S.A.	126959	M.V.H. S.A.	126944
City AD S. à r.l.	126939	Neela Investments S.A.	126948
Diapason S.A.	126951	Second Property Growth Fund (Lime) S.A.	126914
Electricité Fernand WAGNER S.à r.l.	126941	Sfay Group S.A.	126951
Emar S.A.	126914	Société du Nouveau Faubourg S.A.	126943
Espaflux S.A.	126941	Sogecar Centre S.A.	126960
Flack + Kurtz & Integ International Consulting Engineers GmbH	126941	Treveria Seven S.à r.l.	126946
Geiranger S.A.H.	126914	Treveria Thirteen S.à r.l.	126944
HHY Luxembourg S.à r.l.	126957	Utu Luxembourg 2 S.à r.l.	126952
Horphag Research (Luxembourg) Holding S.A.	126939	WCMG (Working Capital Management Group) S.A.	126952
I.C.C.B.R.C. S.A.	126939	XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	126941
Leather International S.A.	126960		

Emar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 124.250.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

EMAR S.A.

G. Diederich / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007126544/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06672. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Geiranger S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 90.204.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007126446/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Second Property Growth Fund (Lime) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.735.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited liability company SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered to the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 120.587,

duly represented by Ms Lina Drechsel, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney given under private seal on 17 September 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting in its above mentioned capacity, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of association of a public limited liability company («société anonyme») governed by the relevant laws and the present articles:

Articles of association

Preliminary Title: Definitions

Words and expressions mentioned in this section shall bear the meaning next to them wherever it mentioned In these Articles, unless the context otherwise requires:

Affiliate means, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly:

- (a) owns or controls the first person;
- (b) is owned or controlled by the first person; or
- (c) is under common ownership or control with the first person, where:

(i) own means ownership (either alone or together with other Affiliates) of more than 50 per cent, of the voting capital of, or interests giving the right to vote at general meetings of, or the rights to distributions on account of equity of, the relevant person; and

(ii) control means the power (whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise and whether alone or together with other Affiliates) to direct the management or policies, or activities, of the relevant person or to appoint or remove (or to direct the appointment or removal of) directors of the relevant person holding a majority of the voting rights exercisable at meetings of its board on all, or substantially all, matters (and controlled shall be construed accordingly);

provided, however, that the Company shall not be considered to be an Affiliate of any member or of any other Affiliate of any member;

Annual Property Valuation means the annual valuation of the Property carried out by the Independent Valuer and Annual Valuations shall be construed accordingly;

Annual Value Per Share means the fully diluted value per Share calculated in accordance with Article 26;

Auditors means the auditors or auditor for the time being of the Company;

Associate or Affiliate means in relation to the relevant party an undertaking in the same group as the party, an appointed representative of the party or of any undertaking in the same group as the party, and any other person whose business or domestic relationship with the party or its associate might reasonably be expected to give rise to a community of interest between them which may involve a conflict of interest in dealings with third parties;

Beneficial Holders means the holders from time to time of the beneficial interest in the Ordinary Shares and Beneficial Holder means any one of them;

Board of Directors or Board means the board of directors from time to time of the Company;

Chairman means the chairman for the time being of the Board;

Closing Net Assets means the net assets of the Company as at 31 December 2007 or as at the end of each 12 (twelve) month period thereafter, as the case may be;

Company means SECOND PROPERTY GROWTH FUND (LIME) S.A.;

Completion means the date of issue of Shares and Loan Notes;

Directors means the Investor Directors and the Manager Directors of the Company for the time being;

Independent Valuer means the independent valuer to be engaged by the Company from time to time to prepare the Annual Property Valuations and any other valuations of the Property owned by the Company as may be required by the Board from time to time;

Initial Manager means GRAINMARKET ASSET MANAGEMENT LLP, who will act on Completion as manager to the Company under the terms of the Management Agreement;

Interest in Loan Notes includes an interest of any kind whatsoever in or to any Loan Notes or any right to control the voting or the rights attributable to any Loan Notes disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject and Interest shall be construed accordingly;

Interest in Shares includes an interest of any kind whatsoever in or to any Share or any right to control the voting or the rights attributable to any Share disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject and Interest shall be construed accordingly;

Interim Property Valuation means a desktop valuation of the Property carried at a point in time between Annual Property Valuations out by the Independent Valuer and Interim Valuations shall be construed accordingly;

Investor Director means any director appointed in accordance with Article 19;

Investor Ordinary Shares means the Ordinary Shares held by the Investor Shareholders;

Investor Shareholders means all the shareholders of the Company other than SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A.;

Loan Notes means the GBP 99.- (ninety-nine Pounds Sterling) in nominal amount (or such lesser amount as determined by the Directors) to be issued by the Company;

Loan Notes Instrument means the instrument constituting the Loan Notes;

Management Agreement means the management agreement to be entered into between the Company and GRAIN-MARKET ASSET MANAGEMENT LIMITED;

Manager means any party with whom the Company may from time to time enter into an agreement for the provision of property management services;

Manager Director means any director appointed in accordance with Article 19;

Nominee Trust means the trust arrangement which the Beneficial Holders have put in place with NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED;

Opening Net Assets has the meaning ascribed to it in the Management Agreement;

Ordinary Shares means the ordinary shares of GBP 1.- (one Pound Sterling) each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

Performance Fee has the meaning ascribed to it in the Management Agreement;

Property means the 34-36 Lime Street, 37-39 Lime Street and 40 Lime Street/4 Fenchurch Avenue, London EC3 or any part thereof;

Registered Holders means the registered holders from time to time of the Ordinary Shares and Registered Holder means any one of them;

Relevant Agreement means these Articles and any agreement relating (in whole or in part) to the management and/ or affairs of the Company which is binding from time to time on the Company and the Shareholders or persons having an Interest in Shares (and which (expressly or by implication) is stated to supplement and/or prevail over any provisions of these Articles) and shall include any declaration of trust document entered into by NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED in respect of the Nominee Trust;

Shareholders means the registered holders from time to time of Shares and Shareholder shall be construed accordingly;

Shares means Ordinary Shares and any other share forming part of the capital of the Company from time to time and Share shall be construed accordingly;

Trust means any trust whether arising under a settlement, declaration of trust, testamentary disposition or on an intestacy;

Voting Rights means the right to attend and vote on all resolutions at any general meeting of the Company.

Winding Down means the disposal of the Property owned by the Company in connection with the winding-down of the Company, such winding-down to take place within a one-year period from commencement of the winding down, or such longer period as may be approved in writing by the holders of 75% of the Ordinary Shares, the procedures for which Winding Down shall be determined by the Board and shall include the matters set out at Article 30.

Title I: Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name. There exists a public limited liability company («société anonyme») under the name of SECOND PROPERTY GROWTH FUND (LIME) S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Board of Directors of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by resolution of the Board of Directors. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company's purpose is also to acquire, manage, lease, sub-let, mortgage, borrow, invest, rent and administer the Property either on its own account or as trustee, nominee or agent of any other company or persons corporate or otherwise to act as estate agent, contractor, architect, surveyor, managing agent and other persons and generally to act as agent and trustee to undertake or direct the management and administration of the Property in the capacity of steward or receiver to improve the facilities of the same to purchase and sell the same or any shares or interest therein and to transact for commission or otherwise the general business of property manager and developer and generally to deal by way of purchase, sale, lease, mortgage, exchange or otherwise with the Property, to maintain and repair the footpaths, car park, roads and private areas.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Share capital - Shares

Art. 5. Subscribed share capital. The subscribed capital of the Company is set at GBP 22,000.- (Twenty Two Thousand Pounds Sterling) represented by 22,000 (Twenty Two Thousand) Ordinary Shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, which have been entirely paid in.

Art. 6. Authorised share capital. The authorised capital is set at GBP 100,000,000.- (one hundred million Pounds Sterling) represented by 100,000,000 (one hundred million) Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

The Board of Directors is authorised during a period expiring five years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the Board of Directors may from time to time determine. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the Board of Directors shall so act, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 7. Pre-emption Rights on Allotment Shares. Ordinary Shares which the Company proposes to issue and/or any right to subscribe for or convert any security into Ordinary Shares which the Company proposes to issue (the Subscription

Shares) shall first be offered for subscription in proportion to the number of Ordinary Shares then held by each Shareholder for cash and in all respects upon the same terms per Ordinary Share as follows:

Such offers shall be made by notice to the Registered Shareholders stating the total number of Subscription Shares so offered, the maximum number thereof to which that Shareholder is entitled, the price per Subscription Share, the date for subscription, the date and modalities for payment and the date (being not less than 21 (twenty one) days after the date upon which the notice is given) by which the offer, if not accepted, will be deemed to have been rejected (First Round Offer).

Any Subscription Shares in respect of which such an offer to a Shareholder is accepted shall be allotted to the Shareholder (Accepting Shareholder) on the basis of such offer in accordance with the procedures set out below.

An Accepting Shareholder may, at the same time as accepting the First Round Offer, indicate that he would accept, on the same terms, further Subscription Shares (specifying a maximum number) which have not been allocated pursuant to the First Round Offer (Second Round Shares).

If, at the expiration of the period for acceptance of the First Round Offer, all of the Subscription Shares the subject of that offer have not been allocated, the Second Round Shares shall be allotted to the Accepting Shareholders who have indicated that they would accept Second Round Shares in proportion to the number of Shares held beneficially by each such Accepting Shareholder immediately prior to the First Round Offer (provided that no Accepting Shareholder shall be allocated more than the maximum number of Second Round Shares such Accepting Shareholder has indicated he is willing to accept).

To the extent that, following such allocation, there still remain unallocated Subscription Shares, the Board of Directors may, within 60 (sixty) days, at its sole discretion, allot the unallocated Subscription Shares to such persons as it thinks proper. However, in the event that the terms on which the unallocated Shares are so offered are more favourable than the First Round Offer the Company shall repeat the offer on those more favourable terms to the Shareholders in accordance with this Article.

Payment of the Subscription Shares shall have to be done by the Accepting Shareholder in conformity with the Board of Directors instructions.

If, owing to the inequality of the number of Subscription Shares to be issued and the number of Ordinary Shares held by the Shareholders entitled to receive the offer of Subscription Shares pursuant to this Article, any difficulties shall arise in the apportionment of any such Subscription Shares amongst the Shareholders, such difficulties shall be determined by the Board of Directors in its sole discretion.

It shall be a condition of any allotment of Subscription Shares that, if required by the Board of Directors, the Shareholder or holder of interests in Shares enters into a deed of adherence to any Relevant Agreement in a form acceptable to the Board of Directors by which it agrees to be bound by the terms of such Relevant Agreement or Agreements.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital and paying commissions thereon.

Art. 8. Increase or Reduction of the share capital. The subscribed and authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 9. Redemption or Purchase by the Company of the Ordinary Shares. Subject always to the Company having sufficient reserves required by law and subject further to the consent of the Shareholder whose Ordinary Shares are to be redeemed or purchased, the Company may, to the extent and under the terms of the law, redeem its own shares.

Art. 10. Shares. The Ordinary Shares of the Company are in registered form. All the Ordinary Shares have the same rights.

Except as required by law, or pursuant to the Nominee Trust, no person shall be recognized by the Company as holding any Ordinary Share upon any Trust, and the Company shall not be bound by or be compelled in any way to recognize (even when having notice thereof) any equitable, contingent, future or partial interest in any Ordinary Share or any interest in any fractional part of a Ordinary Share or (except only as by these Articles or by law otherwise provided) any other rights in respect of any Ordinary Share except an absolute right to the entirety thereof in the registered Shareholder: this shall not preclude the Company from requiring the Shareholders or a transferee of Ordinary Shares to furnish the Company with information as to the beneficial ownership of any Ordinary Share when such information is reasonably required by the Company. Unless otherwise permitted by the Board of Directors, the legal interest in all Ordinary Shares held by Shareholders other than the Company and SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. shall be held in the name of NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED via the Nominee Trust.

Return of Capital on the Shares: On a return of assets on liquidation, or on a reduction of capital (except in the case of a reduction in capital consequent on a purchase or redemption by the Company of any of its own shares) or otherwise, the assets of the Company remaining after payment of its liabilities (including any liability to the holders of the then outstanding Loan Notes or Interests in Loan Notes) shall be distributed to each of the holders of the Shares pro rata in proportion to the number of Shares held by them respectively.

Art. 11. Transfer of Shares. Restriction on Transfer: No Shareholder shall sell, transfer or otherwise dispose of any Ordinary Share or any Interest in Ordinary Shares or agree to sell, transfer or otherwise dispose of any Ordinary Share or Interest in Ordinary Shares unless:

(a) such disposal is effected in accordance with these Articles; and

(b) each Shareholder registered as the holder of Ordinary Shares shall procure that any transferee of such Ordinary Shares or any Interest in such Ordinary Shares shall agree in writing in a form acceptable to the Board of Directors or such other party to whom the Board may from time to time delegate such authority to (the Transfer Authority) to comply with the provisions of these Articles as if such transferee were a Shareholder.

Art. 11.1. Form of Transfer. Notwithstanding any other provisions of these Articles, the Transfer Authority may decline to register the transfer of an Ordinary Share which is subject to a lien, charge or other encumbrance of any nature whatsoever other than a Permitted Encumbrance, being any security over Shares or Interest in Shares effected by a holder of Shares or Interest in Shares as the case may be but only when granted in favour of a licensed bank

Each Shareholder shall at the written request of the Board of Directors and/or Transfer Authority keep the Company informed as to the beneficial ownership and control of Ordinary Shares held by it and Interests in Ordinary Shares.

Any transfer of Ordinary Shares or an Interest in Ordinary Shares contemplated under these Articles shall be deemed to be an obligation to transfer the entire legal and beneficial interest in such Ordinary Shares or the entire beneficial interest in such Interest in Ordinary Shares (as the case may be) free from any lien, charge or other encumbrance of any nature whatsoever other than a Permitted Encumbrance where the licensed bank in question has given its consent in writing to the transfer.

For the avoidance of doubt, and notwithstanding any other provision of these Articles, a member may create one or more Permitted Encumbrances provided that in each case, and as a condition to the creation of any Permitted Encumbrance, the beneficiary of the Permitted Encumbrance shall enter into a deed of adherence to any Relevant Agreement in a form acceptable to the Board of Directors by which it agrees to be bound by the terms of such Relevant Agreement or Agreements.

Each Shareholder agrees to inform the Board of Directors without delay of any offer for its Ordinary Shares or Interest in Ordinary Shares.

For the purpose of ensuring that a transfer of Ordinary Shares is duly authorised hereunder, or that no circumstances have arisen whereby a Transfer Notice is deemed to have been given hereunder, the Board of Directors and/or the Transfer Authority may require any Shareholder or the Representatives of a deceased Shareholder or the liquidator of any Corporate Member or any person named as transferee in any transfer lodged for registration, to furnish to the Company such information and evidence as the Board of Directors and/or the Transfer Authority may think fit regarding any matter they deem relevant to such purpose. Failing such information or evidence being furnished to the satisfaction of the Board of Directors and/or the Transfer Authority within a reasonable time (which for this purpose shall mean a period not greater than 28 (twenty-eight days) after such request, the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall be entitled to refuse to register the transfer in question or (in case no transfer is in question) to require by notice in writing that a Transfer Notice be given in respect of the Ordinary Shares concerned, and they may likewise so require if any such information or evidence discloses that a Transfer Notice ought to be given in respect of any Ordinary Shares and if such Transfer Notice is not given within 14 (fourteen) days of such notice, the Transfer Notice in question shall be deemed to have been given.

If a Shareholder becomes aware of any event which is deemed to give rise to an obligation on him or it to serve a Transfer Notice he shall forthwith give written notice and full details of the event to the Board of Directors and/or the Transfer Authority.

Art. 11.2. Approved Transfers of Shares. Notwithstanding any other provisions of these Articles, a Shareholder may at any time request a transfer of any Ordinary Shares and/or any Interest in Ordinary Shares held by him (the Approved Transfer Shares) in accordance with the provisions of this Article.

The Approved Transferor shall serve written notice (the Approved Transfer Notice) on the Board of Directors and/or the Transfer Authority of his intention to transfer the Approved Transfer Shares. The Approved Transfer Notice shall specify the Approved Transfer Shares and, where the Approved Transferor has received a third party offer for the Approved Transfer Shares:

(i) the identity of the proposed transferee (being a bona fide third party) (Approved Transfer Proposed Transferee); and

the price at which such Approved Transfer Proposed Transferee proposes to purchase the Approved Transfer Shares (the Approved Transfer Third Party Price);

(ii) and the Approved Transfer Proposing Transferor shall constitute the Company as his agent for the sale of the Approved Transfer Shares.

Where an Approved Transfer Proposed Transferee has been identified, the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall as soon as reasonably practicable notify the Approved Transferor whether it consents or not to such a transfer at the Approved Transfer Third Party Price.

Where the Board of Directors and/or the Transfer Authority does not consent to such a transfer or an Approved Transfer Proposed Transferee has not been identified, the Transfer Authority shall use its reasonable endeavours to identify a transferee (acceptable to the Board of Directors and/or the Transfer Authority at its sole discretion). In identifying the transferee the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall use its best endeavours to ensure that the Ordinary Shares are offered in the following order:

1. holders of Ordinary Shares;
2. the Company (for redemption or repurchase); and
3. third parties

and where any Ordinary Shares are offered to the Company, the Company may only redeem all but not some of the Ordinary Shares held by a Shareholder.

The price at which the Approved Transfer Shares shall be transferred redeemed or purchased (the Approved Transfer Price) shall be:

where there is an Approved Transfer Proposed Transferee who has been approved by the Board of Directors and/or the Transfer Authority, the Approved Transfer Third Party Price;

where there is no Approved Transfer Proposed Transferee:

- (1) an amount equal to the most recent determination of the Annual Value Per Share or Interim Value Per Share;
- (2) where the Board of Directors and/or the Transfer Authority determines that the recent determination of the market value of the Approved Transfer Shares pursuant to the Annual Value Per Share or Interim Value Per Share is unrepresentative of the market value of the Approved Transfer Shares at the date of the Approved Transfer Notice and, in its sole discretion and at the cost of the Company (insofar as legally possible and if not, then at the cost of the transferees of the Approved Transfer Shares as the Board of Directors and/or the Transfer Authority shall reasonably determine), arranges for a valuation to be prepared by the Independent Valuer of the Property of the Company to assist in arriving at a value per Share, 100% (one hundred percent) of the determination of the market value of the Approved Transfer Shares pursuant to such interim valuation. Such interim valuation shall be carried out on the same basis as the Annual Value Per Share and shall include provision for other assets and liabilities as appropriate and shall be prepared within one month of the date of the Approved Transfer Notice (the Approved TA Valuation);
- (3) where the Approved Transfer Price is determined in accordance with 2 above the Approved Transferor shall not be bound to transfer the Approved Transfer Sale Shares where he does not agree with the Approved TA Valuation. Where the Approved Transferor does not transfer the Approved Transfer Sale Shares under the provisions of this Article, he may not transfer any Ordinary Shares for a period of 12 (twelve) months from the date of the Approved TA Valuation in the absence of a third party price, other than as required by any other Article.

The Board of Directors and/or the Transfer Authority shall determine the identity of the transferee of the Approved Transfer Shares in accordance with this Article (the Approved Transferee).

Forthwith upon such determination, the Approved Transferor shall be bound to sell the Approved Transfer Shares and upon payment of the consideration due in respect of the Approved Transfer Shares to deliver to the Board of Directors and/or the Transfer Authority (as agent of the Approved Transferee) such documents as are required to transfer such Approved Transfer Shares to the Approved Transferee.

If in any case the Approved Transferor after having become bound to transfer Approved Transfer Shares as aforesaid makes default in so doing the Company may receive the consideration due in respect of the Approved Transfer Shares and each Director is deemed to be irrevocably and unconditionally appointed attorney by such Transferor with full power to execute and deliver in the name of such Transferor any stock transfer form and any other instruments of transfer of such Approved Transfer Shares and to do such other things as may be necessary or desirable to accept, transfer and complete the transfer of the Ordinary Shares and the Board of Directors is authorized to register the Approved Transferor as the new Shareholder and to hold the consideration (and any withheld dividends) in trust for the Approved Transferor (and for the avoidance of doubt the Board of Directors shall not be obliged to obtain the best possible interest rate in respect of any such monies held on behalf of the Approved Transferor but may lodge the monies at the Company's bankers at whatever rate is reasonably obtainable at the date of lodgement).

If at any time the Board of Directors and/or the Transfer Authority determines that it is unable to identify a transferee or for any other reason determines that a proposed transfer pursuant to this Article should not proceed, it shall promptly notify the Approved Transferor and the Approved Transferor's rights to propose a transfer of Shares pursuant to this Article shall lapse (and the Approved Transferor shall not be entitled to implement such Article within the following twelve months without the consent of the Board of Directors).

Neither the Transfer Authority, the Company, nor any of its Directors, officers or employees shall have any liability whatsoever to any Shareholders in connection with the sale or purchase of Ordinary Shares or any Interest therein pursuant to this Article and such Shareholders waive any and all such claims they might otherwise have but for this Article.

Art. 12. Drag Along. Notwithstanding any other restrictions on transfer and in substitution for all other transfer restrictions relating to Ordinary Shares, the provisions of this Article 12 shall apply where an offer (Drag Along Offer), being a bona fide arms length offer is made to acquire the entire issued share capital of the Company.

Upon the making of a Drag Along Offer, the parties receiving the Drag Along Offer shall notify all reasonable details of such Drag Along Offer in writing to the Board of Directors, whereupon the Board shall decide, acting reasonably, whether the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer made by an unconnected third party for the purposes of this Article.

Where the Board of Directors decides that the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer, the Board of Directors shall notify in writing (the Drag Along Notice) the existence and details of the Drag Along Offer to all members of the Company to acquire all Ordinary Shares and/or Interests in Ordinary Shares (together, the Drag Along Shares) held by such Shareholders either on their own behalf or on behalf of any beneficial holder thereof (the Drag Along Offerees). The Drag Along Notice shall state:

- (1) the price per Ordinary Share, or, in the event of non-cash consideration, the per-Share consideration offered by the Drag Along Third Party;
- (2) any conditions (other than relating to price) to the acceptance by the Drag Along Offerees (or any of them) of the Drag Along Offer;
- (3) if appropriate, a description of the non-cash consideration payable by or on behalf of the Drag Along Third Party in connection with the sale of the Ordinary Shares;
- (4) the proposed date of transfer; and
- (5) the identity of the Drag Along Third Party.

The Board of Directors shall give the Drag Along Offerees at least 21 (twenty-one) days to consider the Drag Along Offer and such Drag Along Offerees who wish to accept the Drag Along Offer must so notify the Board of Directors, or cause the Board of Directors to be so notified, in writing by the end of this period.

If by the end of the 21 day period SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. and the holders of at least 51% (fifty one percent.) of the Investor Ordinary Shares (the Drag Along Majority) have notified the Board of Directors, or caused the Board of Directors to be notified, that they wish to accept the Drag Along Offer, then all Drag Along Offerees will be required to sell to the Drag Along Third Party all of the Drag Along Shares upon the terms set out in the Drag Along Notice (the Drag-Along Right) and the Board of Directors will not be entitled to decline or refuse to register any such transfer or transfers.

Each of the Shareholders agrees to take all steps necessary to enable to him to comply with the provisions of this Article to facilitate the exercise of the Drag Along Right where applicable.

Each of the Shareholders and all parties holding an Interest in Ordinary Shares agrees to waive any pre-emption rights or other rights or restrictions which they may have by virtue of these Articles or any other agreement or otherwise, the enforcement of or compliance with which may or might prevent the exercise of the Drag Along Right or the implementation of the Drag Along Offer pursuant thereto if the Drag Along Majority have notified the Board of Directors of their wish to accept the Drag Along Offer, and the Shareholders agree, without limitation, to approve any and or all amendments which may be required to be made to the Articles or any other agreement or otherwise necessary to remove such pre-emption or other rights, in such circumstances.

If, notwithstanding exercise of the Drag Along Right, any Drag Along Offeree refuses or fails to transfer his Ordinary Shares as required pursuant to this Article then:

each Director is deemed to be irrevocably and unconditionally appointed attorney by such Drag Along Offeree with full power to execute and deliver in the name of such Drag Along Offeree any stock transfer form and any other necessary documents and to do such other things as may be necessary or desirable to accept, transfer and complete the transfer of the Ordinary Shares;

the Company may receive the purchase monies due to such Drag Along Offeree and shall pay the same (and any withheld dividends) to such Drag Along Offeree. The receipt by the Company of such monies shall be full discharge of the Drag Along Third Party's obligations in respect of the same. The Company shall, at the risk of such Drag Along Offeree, send a cheque for the purchase monies and any withheld dividends by registered post to the address of such Drag Along Offeree as stated in the register of members; and the Company shall, subject to the stock transfer form and/or such other necessary documents in respect of the Ordinary Shares owned by such Drag Along Offeree being duly executed and stamped, register the name of the Drag Along Third Party or his nominee in the register of the shareholders of the Company.

Title III: General meetings of Shareholders

Art. 13. Powers. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 14. Place and Date of the annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the 15 March at 11.00 a.m. and for the first time in two thousand and eight.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 15. Quorum and Majority. Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each Ordinary Share is entitled to one vote.

A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling the identification of such Shareholder and all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Shareholders shall be entitled to vote in respect of part only of their holding of Ordinary Shares, to vote in favour of any resolution proposed in respect of part only of their holding of Ordinary Shares and/or to vote against any resolution proposed in respect of part only of their holding of Ordinary Shares or to abstain from voting in respect of part only of their holding of Ordinary Shares.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of Shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of registered letters sent, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting to the Shareholders. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least three fourths (75%) of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the Ordinary Shares for which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper.

Except as otherwise stated herein, a general meeting is convened by means of registered letters sent no later than twenty-eight days before the meeting of the Shareholders.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the Shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 16. Sole Shareholder. If the Company has only one Shareholder, this sole Shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Art. 17. Creditors, Legal Successors or Heirs. The creditors, legal successors or heirs of a Shareholder are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV: Board of directors

Art. 18. Number of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than 6 (six) members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one Shareholder, or if a general meeting of the Shareholders acknowledges that the Company has only one Shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of Shareholders following the acknowledgment of the existence of more than one Shareholder.

Art. 19. Appointment. The Director(s) are appointed by the general meeting of the Shareholders, or by the sole Shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. A Director so appointed who is an employee, partner, shareholder of the Manager shall be known as a Manager Director. All other Directors appointed by the general meeting shall be known as Investor Directors. At all times following Completion there shall be at least one Manager Director and two Investor Directors.

The Director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the Shareholders or by the sole Shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the Board of Directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 19.1. Matters Requiring the Approval of the Majority of Investor Directors. The Investor Directors shall have due regard to the fact that in considering the matters set out below that time will be of the essence. The Company shall not resolve, authorise or permit, and no resolution of the Directors will be effective unless a majority of the Investor Directors or their alternate(s), vote in its favour if a result of such resolution action or inaction is to authorise or permit:

- a) appointment in case of vacancy of an Investor Director co-option.
- b) the approval of the accounts of the Company by the Board of Directors;

- c) any appointment or change in the Company's auditors or accounting policies;
- d) the acquisition or disposal of any Subsidiary or of any shares in any Subsidiary;
- e) the entering into by the Company of any contract, agreement or transaction in relation to:
 - (i) the disposal of or commitment to dispose of all or a significant part of the Property or leasehold interest thereof;
 - (ii) enter into any borrowing arrangement, give any guarantee charge or security where the Loan to Value Ratio exceeds 70% (seventy percent.);
 - (iii) entering into a construction or refurbishment contract in relation to the Property with a value in excess of GBP 1,000,000.- (1 million Pounds Sterling).
 - (iv) apply for planning permission on any part of the Property where the associated construction contract would exceed GBP 1,000,000.- (1 million pounds sterling); (v) assign any rights of light associated with the Property.
- f) the making of any loan or advance or giving any credit (other than normal trade credit) to any person, firm, body corporate or other business;
- g) the entering into any contract or transaction with any member or director of the Manager (or anyone connected to them) or any company, firm or entity in which any member or director of the Manger or any subsidiary of the Manager, or any Associate or Affiliate of Manager is interested;
- h) the engagement by the Company of any employee, executive or consultant;
- i) repayment by the Company of any Loan Notes held by any member except as provided for in these Articles or except as provided in the Loan Notes instrument;
- j) the declaration of any interim dividend,
- k) the creation, allotment or issue of any shares or securities in the Company;
- l) the redemption or repurchase of shares of the issued share capital in the Company (other than for taxation or group re-organisation purposes or other than as contemplated by these Articles);
- m) the calculation, accrual and approval of any fees payable by the Company to the Manager in connection with the Management Agreement or otherwise;

Art. 19.2. Matters requiring Consent of Holders of Ordinary Shares. None of the matters specified below shall be effected by the Company without the prior written consent of Shareholders representing at least 75% (seventy five percent) of the Ordinary Shares, beneficially owned by parties other than the Manager or any of its Associates or Affiliates following approval of the relevant matter by the Board of Directors:

- a) agree to any variation, amendment or alteration of any term of the Management Agreement; and
- b) rescission or termination of the Management Agreement.

The General meeting of the Shareholders may not remove from office an Investor Director without:

- a) the prior approval of the Board of Directors; and
- b) the prior written consent of Investor Shareholders holding at least 50% (fifty percent) of the Ordinary Shares.

Art. 20. Chairman and Secretary. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

In case of a board of directors composed of one member, such sole director shall be the chairman of the board.

The board of directors may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Art. 21. Convening and Holding of meetings. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or 2 (two) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors.

Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 48 (forty eight) hours written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least one investor Director and one Manager Director is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 22. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 23. Representation. The Company is bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any 2 (two) directors or by the single signature of the sole director or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 24. Indemnity. Subject to compliance with relevant law, every Director, managing director, agent, auditor, secretary and other officer for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in relation to his acts while acting in such office, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted.

Title V: Supervision of the Company

Art. 25. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), which may be shareholders or not. The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Art. 26. Independent Valuation. The Board shall appoint the Independent Valuer and ensure that the Independent Valuer carries out the Annual Properly Valuation and the Interim Properly Valuation to appropriate professional standards, having provided the Independent Valuer with details of the Property, and that the results of the Annual Property Valuation are made available to the Auditors in conjunction with the annual audit.

The Closing Net Assets shall reflect, subject to agreement by the Auditors, the value of the Property as stated in the Annual Properly Valuation. The annual report shall state the Annual Value Per Share, which shall be calculated as Closing Net Assets divided by number of Ordinary Shares outstanding.

Title VI: Accounting year-Annual Accounts

Art. 27. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Art. 28. Allocation of results. At the end of each accounting year, the board of directors will draft the annual accounts which will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII: Winding up-Liquidation

Art. 29. Winding up, Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 30. Exit Mechanisms. Upon a resolution of the shareholders of SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (PGF II) to wind down PGF II (the PGF II Resolution to Wind Down), such decision not to take place prior to December 2011, the Investor Shareholders of the Company shall be offered the right of first refusal to acquire all the shares held by SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. in the Company. For the avoidance of doubt, the Investor Shareholders must acquire SECOND PROPERLY GROWTH FUND S.A.'s shareholding in its entirety. The Investor Shareholders may invite third parties to co-invest with them in this acquisition of shares. Should the Investor Shareholders not wish to acquire SECOND PROPERLY GROWTH FUND S.A.'s shareholding in its entirety (Resolution to Wind Down), then a Winding Down shall commence.

Upon the resolution of the shareholders of SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. to continue trading (the PGF II Resolution to Continue) the Shareholders shall be canvassed in writing by the Board within 21 days of the PGF II Resolution to Continue (the Resolution Date) in relation to whether they:

- a. wish to extend the term of the Management Agreement or such amended version thereof, such amendments may include the appointment of a different manager; or
- b. wish to exit (within a time-frame to be determined by the Board of Directors) from the Company by way of disposing of all but not some of their Ordinary Shares (which have been in issue for a maximum of seven years).

In the event that at such Annual General Meeting an Investor Shareholder indicates in writing to the Board of Directors a preference to continue as a Shareholder of the Company following the Resolution Date under the terms of this Agreement or an amended version thereof the Board of Directors will use its best endeavors to facilitate such continuation (a Resolution to Continue). In the event that at such Annual General Meeting an Investor Shareholder indicates in writing to the Board of Directors a preference to exit as a Shareholder of the Company (a Resolution to Exit) the Investor Shareholder shall be canvassed in writing by the Board in relation to whether they:

- 1. wish to accept ordinary shares and loan notes in SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (PGF II UNITS) in exchange for their Ordinary Shares and Loan Notes in the Company (PGF II LIME Units). The amount of PGF II Units received in lieu of an Investor Shareholders' PGF II LIME Units will depend on the value per share of both SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. and the Company at that time.
- 2. wish to receive cash in exchange for their Shareholding in the Company. Such cash repayment may be effected by:
 - a) the redemption of the Company of the PGF II LIME Units;
 - b) the acquisition by SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. of the PGF II LIME Units;
 - c) the acquisition by other Investor Shareholders and third parties of the PGF II LIME Units; or
 - d) a combination of (a), (b), and (c) above.

If, following a Resolution to Continue, the Manager does not wish to extend the term of the Management Agreement or enter into a revised Management Agreement or wishes to terminate the Management Agreement, the Board of Directors shall propose an alternative manager for approval by the Shareholders.

The price at which the Exiting Member's Ordinary Shares shall be realized (the Realized Price) shall be based on the value per share derived from the latest audited financial statement approved at the Resolution Date. In the event that the latest Annual Value Per Share was prepared to a date earlier than three months prior to the Resolution Date the Board shall ensure that a valuation exercise is carried out on the same basis, including, for the avoidance of doubt the completion of an audit as the annual value per share to a date as close as practicable to the date of the Resolution Date.

Where all such means set out under 1) to 4) above are insufficient to realise such value for the Exiting Members within one year of a confirmation, a Winding Down shall commence;

In the event of a Winding Down, a Shareholder shall receive a prorata share of the Winding Down proceeds either (at the liquidators discretion) throughout the course of the Winding Down or at the end of Winding Down process and the latest Annual Value Per Share shall not apply.

Title VIII: Final clause-Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed share capital GBP	Paid-up share capital GBP	Number of shares
SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A.	22,000.-	22,000.-	22,000
Total:	22,000.-	22,000.-	22,000

The 22,000 (Twenty-Two Thousand) shares of the Company have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of GBP 22,000.- (Twenty-Two Thousand Pounds Sterling) is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand one hundred euros.

For registration purposes the share capital amount is valued at EUR 31,709.43.

Resolutions by the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder, represented as here above stated, representing the entire share capital takes the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (six) and the number of statutory auditors at 1 (one).
2. The following persons are appointed directors:
 - Mr Mark Crader, company director, born in London (United Kingdom) on 25 July 1962, professionally residing at The Wall House, Boundway Hill, Sway SO41 6EN, United Kingdom;
 - Mr François Brouxel, Avocat à la Cour, born in Metz (France) on 16 September 1966, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - Mr Pierre Metzler, Avocat à la Cour, born in Luxembourg on 12 December 1969, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
 - Mr Robert Hassett, Director, NCB WEALTH MANAGEMENT, born in Dublin (Ireland) on 10 May 1970, professionally residing at 23 Cloister Way, Carysfort Avenue, Blackrock, Co. Dublin, Ireland;
 - Mr Peter O'Grady Walshe, director, born in Dublin (Ireland) on 27 March 1961, professionally residing at 71 Palmerston Road, Rathmines, Dublin 6, Ireland;
 - Mr Robert Page, Financial Markets Investor, born in New Jersey (USA) on 20 September 1967, professionally resident at 6 Herbert Crescent London SW1X OHA, United Kingdom.
3. The limited liability company KPMG S.à r.l, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 103065, has been appointed statutory auditor.
4. The term of office of the directors and of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008.
5. The registered office of the Company is set in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the said proxy holder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A., une société constituée sous les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120587,

dûment représentée par Madame Lina Drechsel, juriste, demeurant professionnellement à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 septembre 2007.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire ès qualités, et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

STATUTS

Titre Préliminaire: Définitions

Les mots et des expressions mentionnés dans cette section porteront, partout où ils sont mentionnés dans ces Statuts, la signification à côté d'eux, à moins que le contexte ne l'exige autrement:

Affilié signifie, en relation avec toute personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement:

- a) détient ou contrôle la première personne;
- b) est détenue ou contrôlée par la première personne; ou
- c) est sous propriété ou contrôle commun avec la première personne, où

(i) détient signifie avoir la propriété (soit seul soit conjointement avec d'autres Affiliés) de plus de 50 pourcent du capital votant de, ou d'intérêts donnant le droit de voter à des assemblées générales de, ou des droits aux distributions relatives au capital de, la personne concernée; et

(ii) contrôle signifie le pouvoir (que ce soit par la propriété de titres votants, par contrat, ou autrement et soit seul soit conjointement avec d'autres Affiliés) de diriger la gestion ou les polices, ou les activités, de la personne concernée ou de nommer ou de révoquer (ou de diriger la nomination et la révocation) d'administrateurs de la personne concernée détenant une majorité des droits de vote exerçables à des réunions de son conseil d'administration sur toutes, ou substantiellement sur toutes, les matières (et contrôlé sera interprété en conséquence),

sous réserve, cependant, que la Société ne pourra pas être considérée comme étant un Affilié d'un quelconque membre ou d'un Affilié d'un quelconque membre;

Valorisation Annuelle de Propriété signifie la valorisation annuelle de la Propriété effectuée par l'Expert Indépendant et les Valorisations Annuelles sera interprétées en conséquence;

Valeur Annuelle par Action signifie la valeur entièrement diluée par action calculée conformément à l'article 26;

Auditeurs signifie les réviseurs ou le réviseur actuel de la Société;

Associé ou Partenaire signifie en relation avec la personne concernée une entreprise du même groupe que la personne, qu'un représentant nommé par la personne ou par toute entreprise du même groupe que la personne, et toute autre personne ayant une activité ou une relation domestique avec la personne ou son associé dont on pourra raisonnablement s'attendre à ce qu'elle fasse naître une communauté d'intérêts entre elles et qui pourra inclure un conflit d'intérêt en traitant avec des parties tierces;

Actionnaires Bénéficiaires signifie les détenteurs de temps à autre des intérêts économiques dans les Actions Ordinaires et Actionnaire Bénéficiaire signifie l'un quelconque d'entre eux;

Conseil d'Administration ou Conseil signifie le conseil d'administration de temps à autre de la Société;

Président signifie le président actuel du Conseil;

Actifs Nets de Clôture signifie les actifs nets de la Société au 31 décembre 2007 ou à la fin de chaque période de 12 (douze) mois par après, selon le cas;

Société signifie SECOND PROPERTY GROWTH FUND (LIME) S.A.;

Achèvement signifie la date d'émission des Actions et des Titres d'emprunt;

Administrateurs signifie l'Administrateur Investisseur et l'Administrateur Manager actuels de la Société;

Expert Indépendant signifie l'expert indépendant qui sera engagé par la Société de temps à autre pour préparer la Valorisation Annuelle de Propriété et les autres valorisations des propriétés appartenant à la Société comme peut l'être demandé par le Conseil de temps à autre;

Mémorandum d'Information signifie le mémorandum d'information de la Société à la date d'adoption de ces articles;

Gestionnaire Initial signifie GRAINMARKETS ASSET MANAGEMENT LLP, qui agira à l'Achèvement comme gestionnaire pour la Société sous les termes du Contrat de Gestion;

Intérêts dans les Titres d'Emprunts inclut tout intérêt de n'importe quelle nature dans ou en relation avec tout Titre d'Emprunt ou tout droit de contrôler les droits de vote ou droits attribuables à tout Titre d'Emprunt peu importe les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit rattaché à un tel intérêt puisse être soumis et Intérêt sera interprété en conséquence;

Intérêt dans les Actions inclut tout intérêt de n'importe quelle nature dans ou en relation avec toute Action ou tout droit de contrôler les droits de vote ou droits attribuables à toute Action peu importe les conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit rattaché à un tel intérêt puisse être soumis et Action sera interprétée en conséquence;

Valorisation Intermédiaire de Propriété signifie une valorisation desktop de 1 Propriété effectuée à un moment entre les Valorisations Annuelles de Propriété par l'Expert Indépendant et Valorisations Intérimaires seront interprétées en conséquence;

Administrateur Investisseur signifie n'importe quel administrateur nommé conformément à l'Article 19;

Les actions ordinaires d'Investisseur signifient les Actions ordinaires tenues par les Actionnaires d'Investisseur;

Les actionnaires d'Investisseur signifient tous les actionnaires de la Société d'autre que SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A.;

Titres d'Emprunt signifient les titres d'emprunt d'une valeur nominale de GBP 99,- (quatre-vingt-dix-neuf Livres Sterling) (ou de toute valeur moindre comme décidée par les Administrateurs) à émettre par la Société;

Instrument des Titres d'Emprunt signifie le document constituant les Titres d'Emprunt;

Contrat de Gestion signifie le contrat de gestion qui sera signé entre la Société et GRAINMARKET ASSET MANAGEMENT LIMITED;

Gestionnaire signifie toute partie avec laquelle la Société pourrait de temps à autre entrer dans un contrat en vue de la prestation de services de gestion de propriété;

Administrateur Gestionnaire signifie n'importe quel directeur nommé conformément à l'Article 19;

Convention de Fiduciaire signifie l'accord de fiduciaire que les Actionnaires Bénéficiaires ont mis en place avec NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED;

Avoirs Nets d'Ouverture a la signification lui donnée dans le Contrat de Gestion;

Actions Ordinaires signifient les actions ordinaires de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune dans le capital de la Société ayant les droits définis dans ces Statuts;

Rémunération de Performance a la signification lui donnée dans le Contrat de Gestion;

Propriétés 34-36 Lime Street, 37-39 Lime Street and 40 Lime Street/4 Fenchurch Avenue, London EC3 or any part thereof ou n'importe quelle partie de cela;

Actionnaires Enregistrés signifient les actionnaires enregistrés de temps à autre des Actions Ordinaires et Actionnaire Enregistré signifie n'importe lequel d'entre eux;

Accord Concerné signifie ces Statuts et tout accord se rapportant (entièrement ou partiellement) à la gestion et/ou aux affaires de la Société qui lie de temps à autre la Société et les Actionnaires ou les personnes ayant un Intérêt dans les Actions (et qui tel qu'il est (expressément ou implicitement) prévu complétera et/ou prévaudra sur n'importe quelle disposition de ces Statuts et y compris toute déclaration de fiducie dans laquelle entrera NCB (DEVELOPMENT) NO-MINEES LIMITED en relation avec la Convention de Fiduciaire;

Actionnaires signifient les détenteurs enregistrés de temps à autre des Actions et Actionnaire sera interprété en conséquence;

Actions signifie les Actions Ordinaires et toute autre action représentant le capital de la Société de temps à autre et Action sera interprétée en conséquence;

Fiducie signifie toute fiducie peu importe qu'elle résulte d'un règlement, d'une déclaration de fiducie, d'une disposition testamentaire ou d'une succession;

Droits de vote signifient le droit de participer à et d'exprimer un vote sur toutes les résolutions à n'importe quelle assemblée générale de la Société.

Dissolution signifie la cession de la Propriété dont est propriétaire la Société en relation avec la liquidation de la Société, cette liquidation devant prendre place dans un an à partir de la dissolution, ou toute période plus longue qui pourrait être approuvée par les détenteurs de 75% (soixante-quinze pour cent) des Actions Ordinaires, la procédure pour cette Dissolution devant être arrêtée par le Conseil d'Administration et devra inclure les points décrits à l'article 30.

Titre I^{er} : Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom Il existe une société anonyme sous la dénomination SECOND PROPERTY GROWTH FUND (LIME) S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration de la Société.

Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature risquant de compromettre l'activité habituelle au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seront imminents, le siège social, par décision du Conseil d'Administration, pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de parts dans des fondations immobilières par parts (property unit trusts) luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement de titres, parts, obligations et autres titres quelconques, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou de quelque autre manière.

La Société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de preferred equity certificates et de titres, convertibles ou non-convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur de sociétés, fondations ou entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou irlandaise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, fors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

L'objet de Société est encore d'acquérir, gérer, louer, sous-louer, hypothéquer, prêter, investir et mettre à disposition la Propriété soit pour son propre compte ou comme fiduciaire, représentant or agent de tout autre société ou personnes morales ou autrement d'agir comme agent immobilier, entrepreneur, architecte, contrôleur, gestionnaire et autre qualité et en général d'agir comme gérant et fiduciaire pour assumer ou assurer la gestion et l'administration de la propriété, comme gardien ou receveur afin d'améliorer les installations de ceux-ci, d'acquérir et vendre ceux-ci ou des parts ou intérêts dans ceux-ci et d'exercer contre commission ou autrement l'activité générale de gérant immobilier et de développeur immobilier et en général de procéder par voie d'acquisition, vente, location, hypothèque, échange ou autrement à des transactions immobilières, d'assurer le maintien et les réparations des passages, parkings, routes et parties privées.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre dont la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 22.000,- (vingt-deux mille Livres Sterling) représenté par 22.000 (vingt-deux mille) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune. Toutes les Actions ont été intégralement libérées.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé est de GBP 100.000.000,- (cent millions de Livres Sterling) représenté par 100.000.000 (cent millions) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des Actions peuvent être émis contre paiements en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le Conseil d'Administration pourra donner pouvoir à un membre du ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira de la sorte, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration entreprendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la constatation et la publication de cette modification.

Art. 7. Droits de Prémption sur Actions à émettre. Les Actions Ordinaires que la Société propose d'émettre et/ou tout droit de souscrire ou convertir tout titre en Actions Ordinaires que la Société propose d'émettre (les Actions à Souscription) devront en premier lieu être proposées pour souscription proportionnellement au numéro d'Actions Ordinaires alors détenues par chacun des Actionnaires contre paiement en espèces et à tous égards sous les mêmes termes par Action Ordinaire comme suit:

Ces offres seront faites par avis aux Actionnaires Enregistrés exposant le nombre total d'Actions à Souscription ainsi offertes, le nombre maximal de celles-ci auquel l'Actionnaire a droit, le prix par Action à Souscription, la date pour souscrire, la date et les modalités pour le paiement et la date (ne pouvant pas être inférieure à 21 (vingt et un) jours après la date à laquelle l'avis a été donné) à laquelle l'offre, si elle n'est pas été acceptée, sera considérée rejetée (Offre de Première Ronde).

Les Actions à Souscription pour lesquelles une telle offre à un Actionnaire est acceptée seront allouées à l'Actionnaire (Actionnaire Acceptant) sur la base de cette offre conformément aux procédures énoncées ci-dessous.

Un Actionnaire Acceptant peut, en même temps qu'il accepte l'Offre de Première Ronde, indiquer qu'il accepterait, sous les mêmes termes, des Actions à Souscription supplémentaires (spécifiant le nombre maximal) qui n'ont pas été allouées dans le cadre de l'Offre de Première Ronde (Actions de Deuxième Ronde).

Si, à l'expiration de la période pour l'acceptation de l'Offre de Première Ronde, toutes les Actions à Souscription n'ont pas été allouées, les Actions de Deuxième Ronde seront allouées aux Actionnaires Acceptants qui ont indiqué qu'ils accepteraient des Actions de Deuxième Ronde proportionnellement au nombre d'Actions détenues économiquement par un chacun tel Actionnaire Acceptant immédiatement avant l'Offre de Première Ronde (sous réserve qu'aucun Actionnaire Acceptant ne se voit allouer un nombre d'Actions de Deuxième Ronde plus élevé que le nombre maximal d'Actions de Deuxième Ronde qu'un tel Actionnaire Acceptant a indiqué qu'il désirerait accepter).

Si, après une telle allocation, il reste toujours des Actions à Souscription non-allouées, le Conseil d'Administration peut, dans les 60 (soixante) jours, à son propre gré, répartir les Actions à Souscription non allouées à telles personnes qu'il juge appropriées. Cependant, au cas où les termes sous lesquels les Actions non-allouées sont ainsi offertes sont plus favorables que l'Offre de Première Ronde, la Société répétera l'offre sous ces termes plus favorables aux Actionnaires conformément à cet article.

Le paiement des Actions à Souscription devra être fait par l'Actionnaire Acceptant conformément aux instructions du Conseil d'Administration.

Si, par suite de l'inégalité du nombre d'Actions à Souscription à émettre et le nombre d'Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires ayant le droit de recevoir l'offre d'Actions à Souscription conformément à cet article, des difficultés de quelque nature qu'elle soient devaient surgir dans la répartition de telles Actions à Souscription entre les Actionnaires, de telles difficultés seraient résolues par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

Il sera une condition de n'importe quelle allocation d'Actions à Souscription que, si exigé par le Conseil d'Administration, l'Actionnaire ou le détenteur d'intérêts dans les Actions adhère à un acte d'adhésion à n'importe quel Accord Concerné dans une forme acceptable pour le Conseil d'Administration par lequel il consent à être lié par les termes d'un tel Accord Concerné ou de tels Contrats.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à chaque Administrateur ou officier de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir des paiements pour les Actions représentant une partie ou l'intégralité de ce montant augmenté du capital et de payer les commissions y relatives.

Art. 8. Augmentation ou Réduction du capital social. Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises conformément à des résolutions à passer lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant dans la façon prévue pour les changements des statuts.

Art. 9. Rachat ou Achat par la Société d'Actions Ordinaires. Sous réserve que la Société ait des réserves suffisantes exigées par la loi et sous réserve toujours du consentement de l'Actionnaire dont les Actions Ordinaires doivent être rachetées ou achetées, la Société peut, dans la mesure et sous les termes de la loi, racheter ses propres Actions.

Art. 10. Actions. Les Actions Ordinaires de la Société sont nominatives.

Toutes les Actions Ordinaires ont les mêmes droits.

Sauf exigé par la loi, ou conformément à la Convention de Fiduciaire, aucune personne ne sera reconnue par la Société comme détenant une quelconque Action Ordinaire sur base d'une quelconque fiducie et la Société ne sera pas liée par ou contrainte d'aucune façon de reconnaître (même si elle devait en avoir eu connaissance) un intérêt légitime, éventuel, futur ou partiel dans toute Action Ordinaire ou un intérêt dans toute partie fractionnée d'une Action Ordinaire ou (à l'exception seulement de ce qui est prévu dans les présents Statuts ou par la loi) d'autres droits en relation avec une Action Ordinaire à l'exception d'un droit absolu sur la totalité de l'Action Ordinaire au profit de l'Actionnaire enregistré: ceci ne devra pas empêcher la Société de demander aux Actionnaires ou à un cessionnaire d'Actions Ordinaires de fournir à la Société toute information en relation avec la propriété économique de toute Action Ordinaire si cette information est raisonnablement requise par la Société. A moins que le Conseil d'Administration ne l'ait permis autrement, l'intérêt légal dans toutes les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires autres que la Société et SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. seront détenues au nom de NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED sur base du Contrat de Fiduciaire.

Retour de Capital sur les Actions: lors d'un retour d'actifs à la liquidation, ou lors d'une réduction de capital (sauf dans le cas d'une réduction de capital consécutive à un achat ou rachat par la Société de ses propres Actions) ou autrement, les actifs de la Société restant après paiement de ses dettes (incluant toute dette à l'égard des détenteurs des Titres d'Emprunt alors en existence ou Intérêts dans les Titres d'Emprunt) seront distribués à chacun des détenteurs des Actions au prorata dans la proportion du nombre d'Actions détenues par eux respectivement.

Art. 11. Transfert d'Actions. Restriction de Transfert: aucun Actionnaire ne vendra, transférera ou disposera autrement de n'importe quelle Action Ordinaire ou de n'importe quel Intérêt dans les Actions Ordinaires ou consentira à vendre, transférer ou autrement disposer d'aucune Action Ordinaire ou Intérêt dans les Actions Ordinaires à moins que:

- a) une telle cession soit effectuée conformément aux présents Statuts; et

b) chaque Actionnaire enregistré comme étant le détenteur d'Actions Ordinaires assure à ce que n'importe quel cessionnaire de ces Actions Ordinaires ou de n'importe quel Intérêt dans ces Actions Ordinaires donne son accord par écrit dans une forme acceptable pour le Conseil d'Administration ou pour toute autre personne à la quelle le Conseil pourrait de temps à autre déléguer un tel pouvoir (Autorité de Transfert) d'observer les dispositions de ces Statuts comme si ce cessionnaire était un Actionnaire.

Art. 11.1. Forme de Transfert. Nonobstant d'autres dispositions dans les présents Statuts, l'Autorité de Transfert peut refuser d'enregistrer le transfert d'une Action Ordinaire qui est soumise à un privilège, une charge ou une autre gêne de n'importe quelle nature qu'elle soit sauf une Gêne Autorisée qui est une sûreté grevant les Actions ou les Intérêts dans les Actions accordée par un détenteur des Actions ou des Intérêts dans les Actions, selon le cas, mais uniquement lorsqu'elles sont accordées à une banque licenciée.

Chaque Actionnaire devra à la demande écrite du Conseil d'Administration et/ou de l'Autorité de Transfert tenir la Société informée quant à la propriété économique et au contrôle des Actions Ordinaires détenues par lui et des Intérêts dans les Actions Ordinaires.

Tout transfert d'Actions Ordinaires ou d'Intérêt dans les Actions Ordinaires sera considéré comme une obligation de transférer l'entier intérêt légal et économique dans ces Actions Ordinaires ou l'entier intérêt économique dans un tel Intérêt dans les Actions Ordinaires (selon le cas) libre de tout privilège, charge ou autre gêne de quelque nature qu'elle soit autre qu'une Gêne Autorisée où la banque licenciée en question a donné son consentement par écrit au transfert.

Afin d'éviter tout doute, et nonobstant toute autre disposition dans ces Statuts, un membre peut créer une ou plusieurs Gênes Autorisées à condition que dans chaque cas, et comme une condition de création de toute Gêne Autorisée, le bénéficiaire de la Gêne Autorisée entre dans un acte d'adhésion à tout Accord Concerné dans une forme acceptable pour le Conseil d'Administration par lequel il consent à être lié par les termes d'un tel Accord Concerné ou Contrats.

Chaque Actionnaire consent à informer le Conseil d'Administration sans délai de toute offre pour ses Actions Ordinaires ou Intérêts dans les Actions Ordinaires.

Dans le but d'assurer qu'un transfert d'Actions Ordinaires soit dûment autorisé en conformité avec les présents Statuts, ou qu'aucune circonstance n'a surgi par lequel on considère qu'un Avis de Transfert a été donné, le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert peut exiger de n'importe quel Actionnaire ou des représentants d'un Actionnaire décédé ou du liquidateur d'une entité Actionnaire ou à toute personne indiquée comme cessionnaire dans le cadre d'un transfert présenté pour enregistrement de fournir à la Société de telles informations et preuves que le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert peut juger opportunes en relation avec n'importe quelle question qu'ils considèrent appropriée à un tel but. En cas de défaut de la fourniture de telles informations ou preuves à la satisfaction du Conseil d'Administration et/ou de l'Autorité de Transfert dans un délai raisonnable (qui correspondra dans ce cadre à une période ne pouvant excéder 28 (vingt-huit jours) après une telle demande), le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert sera autorisé à refuser l'enregistrement du transfert en question ou (dans le cas où aucun transfert n'est en question) à exiger par avis écrit qu'un Avis de Transfert soit donné en relation avec les Actions Ordinaires concernées, et ils peuvent de même exiger ainsi si une telle quelconque information ou preuve révélait qu'un Avis de Transfert en relation avec les Actions Ordinaires concernées aurait dû être donné et si cet Avis de Transfert n'est pas donné dans les 14 (quatorze) jours de cet avis, l'Avis de Transfert en question est présumé avoir été donné.

Si un Actionnaire prend conscience d'un événement qui fait présumer la naissance de l'obligation dans son chef de notifier un Avis de Transfert, il devra immédiatement donner avis écrit et détails précis de l'événement au Conseil d'Administration et/ou à l'Autorité de Transfert.

Art. 11.2. Les Transferts Approuvés d'Actions. Nonobstant toute autre disposition dans les présents Statuts, un Actionnaire peut à tout moment demander un transfert de toute Action Ordinaire et/ou de tout Intérêt dans les Actions Ordinaires détenues par lui (les Actions de Transfert Approuvé) conformément aux dispositions de cet article.

Le Cédant Approuvé notifiera un avis écrit (l'Avis de Transfert Approuvé) au Conseil d'Administration et/ou à l'Autorité de Transfert de son intention de transférer les Actions de Transfert Approuvé. L'Avis de Transfert Approuvé spécifiera les Actions de Transfert Approuvé et, où le Cédant Approuvé a reçu une offre de tiers pour les Actions de Transfert Approuvé:

i. l'identité du cessionnaire proposé (étant un tiers de bonne foi) (le Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé); et

ii. le prix auquel un tel Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé propose d'acheter les Actions de Transfert Approuvé (le Prix de Tiers de Transfert Approuvé);

et le Cessionnaire Proposant le Transfert Approuvé constituera la Société comme son agent pour la vente des Actions de Transfert Approuvé.

Dans le cas où un Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé a été identifié, le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert devra aussitôt que raisonnablement praticable notifier au Cédant Approuvé sa décision s'il consent ou non à un tel transfert au Prix de Tiers de Transfert Approuvé.

Dans le cas où le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert ne consent pas à un tel transfert ou où un Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé n'a pas été identifié, l'Autorité de Transfert s'efforcera raisonnablement à identifier un cessionnaire (acceptable pour le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert à sa seule discrétion).

Dans le cadre de l'identification du cessionnaire, le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert s'efforcera au mieux afin d'assurer que les Actions Ordinaires soient offertes dans l'ordre suivant:

1. les détenteurs d'Actions Ordinaires;
2. la Société (pour rachat ou achat);
3. tierces personnes;

et dans le cas où ces Actions Ordinaires sont offertes à la Société, la Société peut seulement racheter toutes et non pas une partie seulement des Actions Ordinaires détenues par un Actionnaire.

Le prix auquel les Actions de Transfert Approuvé seront transférées, rachetées ou achetées (le Prix de Transfert Approuvé) correspondra à:

dans le cas où il y a un Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé qui a été approuvé par le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert, le Prix de Tiers de Transfert Approuvé;

dans le cas où il n'y a pas de Cessionnaire Proposé du Transfert Approuvé:

(1) une somme égale à la détermination la plus récente de la Valeur Annuelle Par Action ou Valeur Intérimaire Par Action;

(2) dans le cas où le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert décide que la détermination récente de la valeur de marché des Actions de Transfert Approuvé conformément à la Valeur Annuelle Par Action ou la Valeur Intérimaire Par Action ne représente pas la valeur de marché des Actions de Transfert Approuvé à la date de l'Avis de Transfert Approuvé et, à seule discrétion et aux frais de la Société (dans la mesure où légalement possible et sinon, aux frais des cessionnaires des Actions de Transfert Approuvé comme le Conseil d'administration et/ou l'Autorité de Transfert pourra raisonnablement décider), organisera une évaluation à préparer par l'Expert Indépendant de la Propriété de la société pour assister à parvenir à une valeur par Action, 100% (cent pour cent) de la détermination de la valeur de marché des Actions de Transfert Approuvé conformément à cette évaluation intermédiaire. Une telle évaluation intérimaire sera effectuée sur la même base que la Valeur Annuelle Par Action et inclura une provision pour d'autres actifs et passifs comme approprié et sera préparée dans le mois de la date de l'Avis de Transfert Approuvé (l'Estimation TA Approuvée);

(3) dans le cas où le Prix de Transfert Approuvé est fixé en application du point 2 ci-avant, le Cédant Approuvé ne sera pas obligé de transférer les Actions de Transfert Approuvé s'il n'accepte pas l'Estimation TA Approuvée. Si le Cédant Approuvé ne transfère pas les Actions de Transfert Approuvé conformément aux dispositions de cet article, il ne pourra transférer aucune Action Ordinaire pendant la durée de 12 (douze) mois à partir de la date de l'Estimation TA Approuvée en absence d'un prix de tiers, autrement que comme exigé par un autre article.

Le Conseil d'administration et/ou l'Autorité de Transfert déterminera l'identité du cessionnaire des Actions de Transfert Approuvé conformément à cet Article (le Cessionnaire Approuvé).

Sur une telle détermination, le Cédant Approuvé sera obligé de vendre les Actions de Transfert Approuvé et après paiement de la considération due en contrepartie des Actions de Transfert Approuvé, de remettre au Conseil d'Administration et/ou à l'Autorité de Transfert (comme agent du Cessionnaire Approuvé) ces documents tels qu'exigés pour transférer ces Actions de Transfert Approuvé au Cessionnaire Approuvé.

Dans tous les cas où, le Cédant Approuvé, après être devenu obligé de transférer les Actions de Transfert Approuvé comme dit auparavant, omet de respecter ses obligations, la Société pourra recevoir la considération due en contrepartie des Actions de Transfert Approuvé et chaque Administrateur sera considéré irrévocablement et inconditionnellement nommé mandataire par ce Cédant avec plein pouvoir d'exécuter et de livrer au nom de ce Cédant tout formulaire de transfert d'actions et tous autres instruments de transfert de telles Actions de Transfert Approuvé et de faire toutes autres choses qui peuvent être nécessaires ou désirables pour accepter, transférer et achever le transfert des Actions Ordinaires et le Conseil d'Administration est autorisé à faire inscrire le Cédant Approuvé comme le nouvel Actionnaire et tenir la considération (et tous les dividendes retenus) en fiduciaire pour le Cédant Approuvé (et pour éviter tout doute le Conseil d'Administration ne sera pas obligé à obtenir le meilleur taux d'intérêt possible en relation avec toutes ces sommes d'argent détenues pour le compte du Cédant Approuvé mais peut déposer ces sommes d'argent auprès des banquiers de la Société à n'importe quel taux raisonnable au jour du dépôt).

Si à un quelconque moment le Conseil d'Administration et/ou l'Autorité de Transfert estime qu'il est incapable d'identifier un cessionnaire, ou pour une autre quelconque raison décide qu'un transfert proposé conformément à cet article ne devrait pas passer, il en notifiera promptement le Cédant Approuvé et les droits du Cédant Approuvé de proposer un transfert d'Actions conformément à cet Article se termineront (et le Cédant Approuvé n'aura pas le droit de mettre en œuvre cet article dans les douze mois suivants sans le consentement du Conseil d'Administration).

Ni l'Autorité de Transfert, ni la Société, ni n'importe lequel de ses Administrateurs, officiers ou employés n'aura une quelconque responsabilité de quelque nature qu'elle soit à l'égard d'un quelconque Actionnaire en relation avec la cession ou l'acquisition d'Actions Ordinaires ou d'Intérêts y relatifs en application avec le présent article et ces Actionnaires renoncent à toutes et n'importe quelles revendications qu'ils pourraient avoir autrement, sauf pour cet article.

Art. 12. Drag Along. Nonobstant toutes autres restrictions de transfert et en substitution à toutes autres restrictions de transfert concernant les Actions Ordinaires, les provisions du présent article 12 s'appliqueront dans les cas où une offre (Offre de Drag Along) étant une offre de bonne foi équitable est faite en vue de l'acquisition de l'entière du capital social issu de la Société.

A la suite d'une Offre de Drag Along, les parties ayant reçu l'Offre de Drag Along notifieront tous les détails raisonnables de cette Offre de Drag Along par écrit au Conseil d'Administration, après quoi le Conseil d'Administration décide, agissant raisonnablement, si l'Offre de Drag Along constitue une offre de bonne foi équitable faite par une partie non-connectée pour les besoins du présent article.

Si le Conseil d'Administration décide que l'Offre de Drag Along constitue une offre de bonne foi équitable, le Conseil d'Administration notifiera par écrit (l'Avis de Drag Along) l'existence et les détails de l'Offre de Drag Along à tous les membres de la Société d'acquiescer toutes les Actions Ordinaires et/ou tous les Intérêts dans les Actions Ordinaires (ensemble, les Actions Drag Along) détenues par ces Actionnaires que ce soit pour leur propre compte ou pour le compte des détenteurs économiques (les Drag Along Destinataires).

L'Avis de Drag Along énoncera:

- 1) le prix par Action Ordinaire, ou, dans le cas d'une considération autre qu'en numéraire, la considération par Action offerte par la Drag Along Partie Tierce;
- 2) toutes les conditions (autres que celles en relation avec le prix) à l'acceptation par les Drag Along Destinataires (ou quelques-uns d'eux) de l'Offre de Drag Along;
- 3) si approprié, une description de la considération autre qu'en numéraire payable par ou pour le compte de la Drag Along Partie Tierce en relation avec la cession des Actions Ordinaires;
- 4) la date de transfert proposée;
- 5) l'identité de la Drag Along Partie Tierce.

Le Conseil d'Administration accordera aux Drag Along Destinataires au moins 21 (vingt et un) jours afin de leur permettre d'évaluer l'Offre de Drag Along, et les Drag Along Destinataires qui veulent accepter l'Offre de Drag Along devront notifier au Conseil d'Administration, ou feront le nécessaire à ce que le Conseil d'Administration soit informé, par écrit leur décision jusqu'à l'échéance de cette période.

Si à l'échéance de cette période de 21 (vingt et un) jours SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. et les détenteurs d'au moins 51% (Cinquante et un pour cent) des Actions Ordinaires d'Investisseur (la Drag Along Majorité) ont notifié au Conseil d'Administration, ou fait le nécessaire à ce que le Conseil d'administration soit informé, qu'ils entendent accepter l'Offre de Drag Along, alors les Drag Along Destinataires seront obligés de vendre à la Drag Along Partie Tierce toutes les Actions Drag Along sous les conditions fixées par l'Avis de Drag Along (le Droit Drag Along) et le Conseil d'Administration ne sera pas autorisé à décliner ou à refuser l'enregistrement d'un transfert ou de ces transferts.

Chacun des Actionnaires agréé de faire toutes les démarches nécessaires lui permettant de respecter les provisions du présent article, de faciliter l'exercice du Droit Drag Along où applicable.

Chacun des Actionnaires et toutes les parties qui détiennent un Intérêt dans les Actions Ordinaires agréent de renoncer à un quelconque droit de préemption ou à d'autres droits ou restrictions qu'ils pourraient avoir en vertu de ces Statuts ou d'un autre Accord ou autrement, dont l'exécution ou le respect empêchera ou pourrait empêcher l'exercice du Drag Along Right ou l'implémentation de l'Offre de Drag Along par après si la Drag Along Majorité a notifié au Conseil d'Administration son désir d'accepter l'Offre de Drag Along, et les Actionnaires agréent, sans aucune limitation, d'approuver tous et n'importe lesquels amendements qui pourraient s'avérer nécessaires aux Statuts ou tout autre accord ou autrement nécessaire pour enlever ces droits de préemptions ou autres droits, dans ces circonstances.

Si, nonobstant l'exercice du Drag Along Right, un quelconque Drag Along Destinataire refuse ou omet de transférer ces Actions Ordinaires comme il exigé par le présent article alors:

chaque Administrateur sera considéré irrévocablement et inconditionnellement nommé mandataire par ce Drag Along Destinataire avec plein pouvoir d'exécuter et de livrer au nom de ce Drag Along Destinataire tout formulaire de transfert d'actions et tous autres instruments de transfert de telles Actions de Transfert Approuvé et de faire toutes autres choses qui peuvent être nécessaires ou désirables pour accepter, transférer et achever le transfert des Actions Ordinaires;

la Société pourra recevoir le prix de vente redû à ce Drag Along Destinataire et payer celui-ci (avec des dividendes retenus) au Drag Along Destinataire. La réception par la Société de ces fonds constituera décharge complète en ce qui concerne les obligations de la Drag Along Partie Tierce à l'égard de celui-ci. La Société devra, aux risques de ce Drag Along Destinataire, envoyer un chèque pour le prix de vente et tout dividende retenu par lettre recommandée à l'adresse de ce Drag Along Destinataire comme renseigné au registre des Actionnaires; et

la Société devra, sous réserve du formulaire de transfert des actions et/ou tel document qui pourrait s'avérer nécessaire concernant les Actions Ordinaires détenues par ce Drag Along Destinataire valablement exécutés et tamponnés, enregistrer le nom de la Drag Along Partie Tierce ou sa fiduciaire dans le registre des actionnaires de la Société.

Titre III: Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société dûment constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 14. Date et lieu de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il aura pu être indiqué dans la convocation, le 15 mars à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Quorum et Majorité. Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute Action Ordinaire donne droit à une voix.

Un Actionnaire peut prendre part à l'assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée d'actionnaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de cette personne et à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une réunion, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Actionnaires auront le droit de voter pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires, de voter en faveur d'une résolution proposée pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires et/ou de voter contre une résolution proposée pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires ou de s'abstenir de voter pour partie seulement de leur détention d'Actions Ordinaires.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par lettre recommandée à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée générale. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les trois quarts (75%) des voix exprimés. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux Actions Ordinaires pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Sauf stipulation contraire dans ces Statuts, une assemblée générale est convoquée au moyen de lettres recommandées envoyés au plus tard vingt-huit jours avant la réunion des Actionnaires.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 16. Actionnaire unique. Si la Société a seulement un Actionnaire, cet Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'Actionnaire Unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 17. Créanciers, ayants droit ou héritiers. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un Actionnaire ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV: Conseil d'Administration

Art. 18. Nombre d'Administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 6 (six) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société a été constituée par un Actionnaire unique, ou si à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un Actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un Actionnaire.

Art. 19. Désignation. Les (L') Administrateur (s) sont (est) nommés (s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'Actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils(II) occuperont (a) leurs (ses) fonctions jusqu'à ce que leurs (son) remplaçant (s) seront (sera) nommé (s). Un Administrateur ainsi nommé qui est un employé, associé, actionnaire du Gestionnaire sera désigné comme Administrateur Gestionnaire. Tous les autres Administrateurs nommés par l'assemblée générale seront désignés comme Administrateur Investisseur. A tout instant après Achèvement il y aura au moins un Administrateur Gestionnaire et deux Administrateurs Investisseur.

Les (L') Administrateur (s) sont (est) révocables (s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), selon le cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'Actionnaire unique.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du Conseil d'Administration pour cause de mort, retraite ou autre, les Administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 19.1. Questions exigeant l'approbation de la majorité des Administrateurs Investisseur. Les Administrateurs Investisseur devront garder en tête que pour la considération des questions exposées ci-dessous le temps sera crucial. La Société ne prendra aucune résolution, ne donnera aucune autorisation ou permission et aucune résolution des Admi-

nistrateurs ne sera effective à moins qu'une majorité des Administrateurs Investisseur ou de leur(s) remplaçant(s), ne votent en sa faveur, si le résultat d'une telle résolution, action ou inaction est d'autoriser ou de permettre:

- a) cooptation en cas de vacance de poste d'un Administrateur Investisseur;
- b) l'arrêté des comptes de la Société par le Conseil d'administration;
- c) toute nomination ou changement des réviseurs de la Société ou de la politique de la Société en matière de règles de comptabilité;
- d) l'acquisition ou la cession d'une filiale ou d'actions d'une filiale;
- e) l'entrée par la Société dans un contrat, un accord ou une transaction par rapport à:
 - i La cession ou l'engagement de céder de tout ou une partie significative de la Propriété ou du location à bail de cela;
 - ii le fait d'entrer dans un contrat de prêt, de donner des garanties, charges ou sûretés où le Prêt pour Valeur Ratio dépasse 70% (soixante-dix pour cent);
 - iii le fait d'entrer dans un contrat de construction ou de rénovation par rapport à la Propriété avec une valeur dépassant GBP 1.000.000,- (un millions de Livres Sterling).
 - iv Demander une autorisation de projet sur n'importe quelle partie de la propriété au cas où le contrat associé de construction excéderait 1.000.000,- GBP (un million de livres sterling).
 - v Transférer tous les droits de luminosité reliés à la propriété
- f) l'octroi d'un prêt ou d'une avance ou de crédit (autre qu'un crédit commercial normal) à toute personne, firme, entité ou autre entreprise;
- g) l'entrée dans un contrat ou dans une transaction avec un membre ou un administrateur du Gestionnaire (ou quelqu'un connecté avec eux) ou avec toute société, firme ou entité dans laquelle un membre ou un administrateur du Gestionnaire ou une filiale du Gestionnaire, ou un Associé ou un Affilié du Gestionnaire est intéressé;
- h) l'engagement par la Société d'un employé, cadre ou consultant;
- i) le remboursement par la Société de Titres d'Emprunt détenus par un membre à l'exception de ce qui est prévu dans l'Instrument des Titres d'Emprunt;
- j) la déclaration d'un dividende intérimaire;
- k) la création, allocation ou émission de toutes actions ou titres dans la Société;
- l) le rachat ou l'achat des actions du capital social issu de la Société (sauf pour des raisons fiscales ou de réorganisation la Société ou prévues par les présents Statuts);
- m) le calcul, l'accroissement et l'approbation de toutes rémunérations payables par le Groupe au Gestionnaire en rapport avec le Contrat de Gestion ou autrement;

Art. 19.2. Questions exigeant le consentement des Détenteurs des Actions Ordinaires. Aucune des questions indiquées ci-dessous ne sera adoptée par la Société sans le consentement écrit préalable d'Actionnaires représentant au moins 75% (soixante-quinze pour cent) des Actions Ordinaires, détenues économiquement par des parties autres que le Gestionnaire ou qu'un de ses Associés ou Affiliés à la suite de l'approbation de la question concernée par le Conseil d'Administration:

- a) approbation d'un changement, d'un amendement ou d'une altération d'une condition du Contrat de Gestion; et
- b) annulation ou terminaison du Contrat de Gestion

L'Assemblée générale des Actionnaires ne peut pas révoquer un Administrateur Investisseur sans:

- a) l'approbation préalable du Conseil d'administration; et
- b) le consentement écrit préalable des Actionnaires d'Investisseur détenant au moins 50 % (cinquante pour cent) des Actions Ordinaires.

Art. 20. Président et Secrétaire. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président.

En cas d'un Conseil d'Administration composé d'un membre, cet administrateur unique sera le président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion, un président pour assurer la présidence pro tempore de cette réunion.

Art. 21. Convocation et tenue des réunions. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les Administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Sauf en cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins 48 (quarante-huit) heures avant la tenue des réunions du Conseil d'Administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les Administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des Administrateurs.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur.

Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les Administrateurs présents à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins un Administrateur Investisseur et un Administrateur Gestionnaire soient présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 22. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre (s) du Conseil d'Administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être Administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le Conseil d'Administration. Il peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat particulier à toute (s) personne (s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être Administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 23. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe de 2 (deux) Administrateurs ou par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature individuelle de toute (s) personne (s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Indemnité. Sous réserve du respect des lois applicables, chaque Administrateur, administrateur-délégué, agent, réviseur, secrétaire et autre officier de temps à autre de la Société sera indemnisé en puisant dans les actifs de la Société pour le couvrir contre toute responsabilité encourue par lui afin de lui permettre de se défendre dans des procédures, civiles ou pénales, par rapport à ses actes commis dans le cadre de ses fonctions, dans lesquelles un jugement sera rendu en sa faveur ou qui l'acquitte.

Titre V: Surveillance de la Société

Art. 25. Commissaire de compte. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent ou non être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination de (s) commissaire (s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Art. 26. Valorisation indépendante. Le Conseil d'Administration nommera l'Expert Indépendant et assurera que l'Expert Indépendant effectue la Valorisation Annuelle de Propriété et la Valorisation Intermédiaire de Propriété en appliquant des normes professionnelles appropriées, fournissant à l'Expert Indépendant les détails de la Propriété, et que les résultats de la Valorisation Annuelle de Propriété sont rendus disponibles aux Auditeurs dans le cadre de l'audit annuel.

Les Actifs Nets de Clôture refléteront, sous réserve de l'accord des Auditeurs, la valeur de la Propriété comme exposée dans la Valorisation Annuelle de Propriété. Le rapport annuel devra énoncer la Valeur Annuelle par Action, qui sera calculée en divisant les Actifs Nets de Clôture par le nombre d'Actions Ordinaires émises.

Titre VI: Exercice social - comptes annuels

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2008.

Art. 28. Répartitions des bénéfices. A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint et aussi longtemps qu'elle représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII: Dissolution-Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 30. Mécanismes de sortie. Sur résolution des actionnaires de la seconde propriété SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A pour liquider SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (la résolution de SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. de liquider); cette résolution ne doit pas avoir lieu avant décembre 2011; les investisseurs actionnaires de la compagnie doivent les premiers se faire offrir le droit de refuser d'acquérir toutes les actions détenues par la SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. dans la Société. Pour éviter le doute, les actionnaires investisseurs doivent acquérir la totalité des actions de SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A.'s (ou les actions dans leur intégralité). Les investisseurs actionnaires peuvent inviter des tiers à investir avec eux dans l'acquisition de ces actions. Si l'investisseur actionnaire ne souhaite pas acquérir la totalité des actions dans SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (résolution de liquidation), alors la liquidation doit commencer.

Sur résolution des actionnaires de SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. de continuer l'activité (résolution de poursuite de l'activité de SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A., les actionnaires doivent être démarchés (prévenus) par écrit par le conseil dans les 21 jours de la résolution de PGF II de poursuite de l'activité pour savoir si ils:

a. veulent prolonger le terme du Contrat de Gestion ou d'une version amendée de celui-ci, de tels amendements pouvant inclure la nomination d'un Gestionnaire différent où

b. où de sortir (dans le cadre d'un calendrier à établir par le Conseil d'Administration) de la Société par voie de la cession de toutes et non pas de partie de leurs Actions Ordinaires (qui auront été émises pour une durée maximale de sept ans).

Au cas où lors d'une telle assemblée générale annuelle des Actionnaires un Actionnaire Investisseur indique par écrit au Conseil d'Administration une préférence pour poursuivre en tant qu'actionnaire de la société après la date de résolution sous les conditions de ce contrat ou une version amendée, le conseil d'administration mettra en œuvre tout son possible pour faciliter cette poursuite (la résolution de poursuite). Dans le cas où à l'assemblée générale annuelle, un actionnaire investisseur indique au conseil d'administration une préférence pour sortir de la société en tant qu'actionnaire (la résolution de sortie), ce dernier doit être prévenu par écrit par le Conseil pour savoir si ils:

1. souhaitent accepter les Actions Ordinaires et des Titres d'emprunt après dans SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (PGF II Units) en échange des Actions Ordinaires et des Titres d'emprunt dans la société (PGF II LIME Units). Le montant des unités de PGF II reçues par un investisseur actionnaire de PGF II LIME Units dépendra de la valeur par action d'à la fois SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. et de la société à ce moment là.

2. souhaitent recevoir de l'argent en échange de leur actionariat dans la société. Ce paiement d'argent peut s'effectuer par:

a. le remboursement par la société des unités de PGF II LIME;

b. l'acquisition par SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A des unités de PGF II LIME.

c. l'acquisition par d'autres actionnaires investisseurs et par des tiers des unités de PGF II LIME.

d. une combinaison de a), b), c) ci dessus

Si, après une Résolution pour Continuer, le Gestionnaire ne désire pas prolonger le terme du Contrat de Gestion ou entrer dans un Contrat de Gestion révisé ou souhaite terminer le Contrat de Gestion, le Conseil d'Administration proposera un gestionnaire alternatif pour approbation aux Actionnaires.

Le prix auquel les Actions Ordinaires des Membres Sortants seront réalisées (le Prix Réalisé) sera basé sur la valeur par action calculée sur base des derniers comptes sociaux audités approuvée à la Date de Résolution. Au cas où la dernière Valeur Annuelle Par Action aurait été préparée à une date précédant de plus de trois mois la Date de Résolution, le Conseil d'Administration assurera qu'une évaluation soit effectuée sur la même base, incluant pour éviter tout doute, la réalisation d'un audit en relation avec la Valeur Annuelle par Action à une date aussi proche que possible du jour de la Date de Résolution.

Si tous tels moyens exposés sous 1) à 4) ci-avant sont insuffisants pour réaliser cette valeur pour les Membres Sortants dans le délai d'un an après une confirmation, la liquidation devra commencer.

En cas d'une Liquidation, un Actionnaire recevra une partie proportionnelle du bonus de liquidation soit (à la discrétion des liquidateurs) pendant la liquidation soit à la fin du processus de liquidation et la dernière Valeur Annuelle par Action ne s'appliquera pas.

Titre VIII: Disposition finale - Loi applicable

Art. 31. Applicabilité de la loi. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Le souscripteur a souscrit et libéré en espèces le montant ci-après indiqué:

Actionnaires	Capital souscrit GBP	Capital libéré GBP	Nombre d'actions
SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A.	22.000,-	22.000,-	22.000
Total:	22.000,-	22.000,-	22.000

Les 22.000 (vingt-deux mille) actions de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de GBP 22.000,- (vingt-deux mille Livres Sterling) est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille cent euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à EUR 31.709,43.

Résolution de l'actionnaire unique

Immédiatement après l'incorporation de la Société l'actionnaire unique, représenté comme ici ci-dessus exposé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 6 (six) et le nombre des commissaires aux comptes à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Mark Crader, administrateur de sociétés, né à Londres (Royaume-Uni) le 25 juillet 1962, demeurant professionnellement à The Wall House, Boundway Hill, Sway SO41 6EN, Royaume-Uni;

- Maître François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Robert Hassett, administrateur, né le 10 mai 1970 à Dublin (Irlande), demeurant NCB WEALTH MANAGEMENT, 23, Cloister Way, Carysfort Avenue, Blackrock, Co. Dublin, Irlande;

- Monsieur Peter O'Grady Walshe, administrateur, né le 27 mars 1961 à Dublin, (Irlande), demeurant 71, Palmerston Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande;

- Monsieur Robert Page, Investisseur Financier, né le 20 septembre 1967 au New Jersey (USA), demeurant à 6, Herbert Crescent, Londres SW1X 0HA, Royaume-Uni.

3. La société à responsabilité limitée KPMG S.à r.l., avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103065, a été nommé commissaire aux comptes.

4. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à être tenu en 2008.

5. Le siège social de la Société est établi à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Drechsel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2007, Relation GRE/2007/4493. — Reçu 317,09 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007127774/231/1374.

(070147401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

I.C.C.B.R.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.647.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.C.C.B.R.C. S.A.

LOUV SARL

Actionnaire

Signatures

Référence de publication: 2007126361/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07064. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Horphag Research (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 102.605.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127222/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06458. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

City AD S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 15, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 132.762.

STATUTS

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Ricardo Joao Santos, employé de banque, né à Luxembourg, le 7 juin 1980, demeurant à L-8372 Hobscheid, 15, rue de l'Eau.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

CITY AD S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement, ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Hobscheid.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être créé des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Ricardo Joao Santos, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Ricardo Joao Santos, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-8372 Hobscheid, 15, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: R. J. Santos, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 2 octobre 2007, Relation: EAC/2007/11917. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007127763/219/72.

(070147524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Flack + Kurtz & Integ International Consulting Engineers GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 39.229.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127200/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05922. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Espaflux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 4-6, rue de l'Industrie, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 56.607.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127197/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06804. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Electricité Fernand WAGNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6464 Echternach, 4, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 114.141.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127196/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05925. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. ABX Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.136.825,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.856.

—
In the year two thousand seven, on the fourth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l., a Luxembourg (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.856 (the Company). The Company has been incorporated on 29 May 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 1540 of 11 August 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 2 August 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 2031 of 30 October 2006.

There appeared, in its capacity as sole shareholder of the Company, ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.860 (the Sole Shareholder), hereby represented by Hubert Janssen, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 485,473 (four hundred eighty-five thousand four hundred seventy-three) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 12,136,825 (twelve million one hundred thirty-six thousand eight hundred twenty-five Euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Change of the name of the Company into XB LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l. and subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into XB LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l. as from the date of the present deed.

As a consequence, the Sole Shareholder further resolves to amend the first paragraph of article 1 of the Articles so that it will henceforth read as follows:

«There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of XB LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.856 (la Société). La Société a été constituée le 29 mai 2006 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 1540 du 11 août 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 2031 du 30 octobre 2006.

A comparu en sa qualité d'associé unique de la Société, ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 116.860 (l'Associé Unique), ici représentée par

Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 485.473 (quatre cent quatre-vingt cinq mille quatre cent soixante-treize) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 12.136.825 (douze million cent trente-six mille huit cent vingt-cinq euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Changement de la dénomination de la Société en BX LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l. et modification consécutive du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société.
3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en XB LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l. à partir de la date du présent acte.

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des Statuts comme suit:

«Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination XB LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, Relation LAC/2007/30085. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007128016/211/104.

(070147448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Société du Nouveau Faubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.107.

Le bilan abrégé au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007127178/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07287. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Lux - Loisirs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 18.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127194/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06807. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

M.V.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.840.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007127192/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06315. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Treveria Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.974.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of TREVERIA THIRTEEN S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered in the Luxembourg trade register, section B number 124.974, incorporated by deed dated on February 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No. 831 (dated May 9, 2007, page 39882) and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is composed by the sole shareholder, TREVERIA G S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register at section B under number 116.356, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1- Change of the corporate object of the Company.
- 2- Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder took the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to change the corporate objects of the Company.

Second resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend and restate the article four of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 4.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, including, but not limited to, members of the same group of companies, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée TREVERIA THIRTEEN S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 124.974, constituée suivant acte reçu le 16 février 2007, publié au Mémorial C n° 831 (daté du 9 mai 2007, page 39882), Recueil Spécial des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société à responsabilité limitée TREVERIA G S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.356 ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, professionnellement domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée, paraphée ne varietur.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Changement de l'objet social de la Société.

2- Modification de l'article 4 des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société.

Seconde résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers

au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société y compris, notamment, les membres du même groupe ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29286. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007128095/211/104.

(070148124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Treveria Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.033.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of TREVERIA SEVEN S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered in the Luxembourg trade register, section B number 125.033, incorporated by deed dated on February 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No. 841 (dated May 10, 2007, page 40357) and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is composed by the sole shareholder, TREVERIA G S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register at section B under number 116.356, here represented by Mr Régis Galiotto, jurist with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1- Change of the corporate object of the Company.
- 2- Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder took the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to change the corporate objects of the Company.

Second resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend and restate the article four of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 4.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, including, but not limited to, members of the same group of companies, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée TREVERIA SEVEN S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 125.033, constituée suivant acte reçu le 16 février 2007, publié au Mémorial C n° 841 (daté du 10 mai 2007, page 40357), Recueil Spécial des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société à responsabilité limitée TREVERIA G S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.356 ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, professionnellement domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée, paraphée ne varietur.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Changement de l'objet social de la Société.

2- Modification de l'article 4 des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société.

Seconde résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société y compris, notamment, les membres du même groupe ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29280. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007128103/211/104.

(070148052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Neela Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.761.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

2. Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

NEELA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus

généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent mille euros (€ 1.200.000,-), représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à douze millions d'euros (€ 12.000.000,-), représenté par cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs, la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, onze mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf actions	11.999
2) Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, one action	<u>1</u>
Total: douze mille actions	12.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de un million deux cent mille euros (€ 1.200.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à quatorze mille cinq cents euros (€ 14.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) Monsieur Thierry Schmit, employé privé, né à Pétange, le 18 avril 1955, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

c) Monsieur Jean Arrou-Vignod, employé privé, né à Paris (France), le 12 mai 1958, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: S. A. Da C. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Al., le 18 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12798. — Reçu 12.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007127765/219/161.

(070147520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Diapason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 102.450.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007127206/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07872. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Sfay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.285.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

SFAY GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007126969/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

WCMG (Working Capital Management Group) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.826.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 octobre 2007 que:

- les pouvoirs de signature ont été réorganisés comme suit:

* Administrateur de catégorie A: M. Vincenzo Pollani,

* Administrateurs de catégorie B: MM. Juan Perdoni, Fabio Soldati et Jean-Richard Debret.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 4 octobre 2007 que:

- M. Juan Perdoni, administrateur de sociétés, né à Parme (Italie), le 22 novembre 1966, demeurant à Loc. Prebenda Fraz. Brunelli 29D, I-43043 Borgo Val di Taro, Parme (Italie), a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010. Il disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127029/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.129.475,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 septembre 2007

L'assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en sa qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AFRODITE S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007127030/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Utu Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.408.475,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.994.

—
In the year two thousand seven, on the thirtieth day of July, at 07.30 p.m.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appears:

UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

represented by Mr Graham Hislop, Finance Director, residing in London, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 July 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of UTU LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on April 19, 2007, published in the Mémorial C of July 5, 2007, no. 1363, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.994, the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500). The articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 24 May 2007, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The appearing party recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of thirteen million four hundred eight thousand four hundred seventy-five euros (EUR 13,408,475) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to thirteen million four hundred twenty thousand nine hundred seventy-five euros (EUR 13,420,975).

2 To issue five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-nine (536,339) new shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription of the five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-nine (536,339) new shares, with a nominal value of twenty five euros (EUR 25) each, by UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares together with an aggregate share premium of five euros and eighty one cents (EUR 5.81), by UTU LUXEMBOURG 1 S.à.r.l. by a contribution in kind to the Company consisting of all the assets and liabilities of UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l. having an aggregate net value of thirteen million four hundred eight thousand four hundred eighty euros and eighty one cents (EUR 13,408,480.81).

4 To decrease the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) by cancellation of five hundred (500) shares, each having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), in order to avoid that the Company holds its own shares.

5 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

The appearing party requests the undersigned Notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of thirteen million four hundred eight thousand four hundred seventy-five euros (EUR 13,408,475) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to thirteen million four hundred twenty thousand nine hundred seventy-five euros (EUR 13,420,975).

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-nine (536,339) new shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Graham Hislop, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of UTU LUXEMBOURG 1 S.à.r.l., by virtue of a proxy given on 30 July 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of UTU LUXEMBOURG 1 S.à.r.l. for five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-nine (536,339) new shares, with a nominal value of twenty-five euros each (EUR 25) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an aggregate share premium of five euros and eighty one cents (EUR 5.81), by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities, without exception, of UTU LUXEMBOURG 1 S.à.r.l., named above, having an aggregate value of thirteen million four hundred eight thousand four hundred eighty euros and eighty-one cent (EUR 13,408,480.81) (the «Contribution»).

The subscriber, acting through its attorney-in-fact, states (i) that the Contribution is made on the basis of a contribution agreement dated 30 July 2007 whereby UTU LUXEMBOURG 1 S.à.r.l. agreed to contribute all its assets and liabilities to

the Company, as documented in a statement of assets and liabilities dated 30 July 2007, which shall remain annexed to the present deed, (ii) that there subsist no impediments to the free transferability of all its assets and liabilities to the Company without any restriction or limitation, and (iii) that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of these assets and liabilities to the Company.

The value of the Contribution is described in a valuation report on a contribution in kind established by the Board of Managers of the Company, which shall remain annexed to the present deed.

Thereupon the sole shareholder resolves to accept said subscription and payment in kind and to allot the five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-nine (536,339) new shares to UTU LUXEMBOURG 1 S.à.r.l. as fully paid shares.

Fourth resolution

Further to the aforementioned Contribution, including the five hundred shares (500) shares of the Company by the sole shareholder to the Company, the sole shareholder resolves to decrease the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) by cancellation of five hundred (500) shares, each having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), in order to avoid that the Company holds its own shares.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend Article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall have the following wording:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirteen million four hundred eight thousand four hundred seventy-five euros (EUR 13,408,475) divided into five hundred thirty-six thousand three hundred thirty-nine (536,339) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all of which are fully paid up.»

Declaration for tax purposes

Insofar as the present contribution in kind consists in all the assets and liabilities of UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a company having its registered office in the European Community, contributing all of its assets and liabilities to the Company which has its registered seat in the European Community, the Company refers to Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in this case.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand five hundred euro.

There being no other points on the agenda, the chairman closed the meeting at 7.45 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet, à 19.30 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

représentée par Monsieur Graham Hislop, Finance Director, résidant à Londres, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 juillet 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus, signée par la personne présente et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie présente est le seul actionnaire de UTU LUXEMBOURG 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx le 19 avril 2007, publié au Mémorial C du 5 juillet 2007, n° 1363, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-127994, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné, daté du 24 mai 2007 pas encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie comparante reconnaît être pleinement informée des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social d'un montant de treize millions quatre cent huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 13.408.475) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à un montant de treize millions quatre cent vingt mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 13.420.975).

2 Émission de cinq cent trente-six mille trois cent trente-neuf (536.339) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de cinq cent trente-six mille trois cent trente-neuf (536.339) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l. et acceptation du paiement en totalité pour ces actions, avec une prime d'émission totale de cinq euros et quatre-vingt-un cents (EUR 5,81) PAR UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., par un apport en nature à la Société portent sur tous les actifs et passifs de UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., ayant une valeur nette totale de treize millions quatre cent huit mille quatre cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-un cents (EUR 13.408.480,81).

4 Diminution du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par annulation de cinq cents (500) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, pour éviter que la Société ne détienne ses propres actions.

5 Modification de l'article 5 des statuts, de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Le mandataire de la comparante demande au notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize millions quatre cent huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 13.408.475) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à un montant de treize millions quatre cent vingt mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 13.420.975).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'émettre cinq cent trente-six mille trois cent trente-neuf (536.339) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

Souscription et paiement

Est alors intervenu Monsieur Graham Hislop, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., en vertu de la procuration donnée à lui le 30 juillet 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus, signée par la personne présente et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire de la Comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l. à cinq cent trente-six mille trois cent trente-neuf (536.339) nouvelles actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de payer en totalité la valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant total de cinq euros et quatre-vingt-un cents (EUR 5,81), par un apport en nature portant sur tous les actifs et passifs, sans exception, de UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., nommé ci-dessus, ayant une valeur totale de treize millions quatre cent huit mille quatre cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-un cents (EUR 13.408.480,81) («l'Apport»).

Le souscripteur, agissant par le biais de son mandataire, déclare (i) que l'Apport est fait sur la base d'un contrat d'apport daté du 30 juillet 2007 dans lequel UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l. a conclu d'apporter tous ses actifs et passifs à la Société, tel que documenté dans une évaluation des actifs et passifs daté du 30 juillet 2007, lequel restera annexé au présent acte,

été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La valeur de l'Apport est décrite dans un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par le Conseil de Gérance de la Société, qui restera annexé au présent acte.

L'actionnaire unique décide d'accepter la dite souscription et paiement en nature et d'allouer cinq cent trente-six mille trois cent trente-neuf (536.339) nouvelles actions à UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., comme actions entièrement libérées.

Quatrième résolution

Suite à l'Apport mentionné ci-dessus, incluant les cinq cents (500) actions de la Société par l'unique associé de la Société, l'unique associé décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par annulation de cinq cents (500) actions, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), pour éviter que la Société ne détienne ses propres actions.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société, de la manière qui suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à treize millions quatre cent huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 13.408.475) divisé en cinq cent trente-six mille trois cent trente-neuf (536.339) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées».

Déclaration pour objet fiscal

Dans la mesure où l'Apport en nature porte sur tous les actifs et passifs d'UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, apportant tous ses actifs et passifs à la Société qui a son siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans ce cas.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôture la séance à 19.45 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Hislop, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007. Relation: EAC/2007/9329. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007127019/239/202.

(070146650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

"Lux-Portfolio" Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.907.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 5 septembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 septembre 2007, relation LAC/2007/25481 l'ordre du jour suivant:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2008:

- M. Jean-Claude Finck,
- M. Paul Waringo,
- M. Michel Birel,
- M. John Bour,
- M. Ernest Cravatte,
- M. Gilbert Ernst,
- M. Jean-Paul Kraus,
- M. Guy Rosseljong.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007127028/211/29.

(070146830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

HHY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.899.

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

HHY INTERNATIONAL HOLDINGS 1 PTY LTD., a company incorporated under the laws of Australia, having its registered office at Level 15, 90 Collins St, Melbourne, VIC 3000, Australia,

hereby represented by Mrs Annick Braquet, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party requests the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the «société à responsabilité limitée» HHY LUXEMBOURG S.à r.l., incorporated by deed of Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September the 13th, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in process of registration with the Register of Commerce and Companies (the «Company»).

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on basis of the following agenda:

Agenda:

1. To convert, with effect from an accounting point of view as of 13 September 2007, the date of incorporation, the Company's subscribed capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) into GBP 8,565.- (eight thousand five hundred sixty-five pounds sterling) by applying the exchange rate of the European Central Bank as at 13 September 2007 being EUR 1.- (one euro) equals GBP 0.6852 (zero point six eight five two pounds sterling).

2. To increase the Company's subscribed capital from its amount after conversion into pounds sterling of GBP 8,565 (eight thousand five hundred sixty-five pounds sterling) to GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred pounds sterling) by increasing the par value of the shares in the Company's subscribed capital from their par value after conversion into pounds sterling to GBP 1.- (one pound sterling) per share.

3. To amend article 8 of the Articles of Association so as to reflect the decisions taken under item 1) to 2) of this agenda.

4. To appoint Mr David Ridley, with professional address at Level 2, 63 St Mary Axe, EC3A 8LE London, United Kingdom as Class A Manager of the Company with immediate effect and for an undetermined period.

The appearing party passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to convert, with effect from an accounting point of view as of 13 September 2007, the Company's subscribed capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) into GBP 8,565.- (eight thousand five hundred sixty-five pounds sterling) by applying the exchange rate of the European Central Bank as at 13 September 2007 being EUR 1.- (one euro) equals GBP 0.6852 (zero point six eight five two pounds sterling).

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's subscribed capital from its amount after conversion into pounds sterling of GBP 8,565.- (eight thousand five hundred sixty-five pounds sterling) to GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred pounds sterling) by increasing the par value of the shares in the Company's subscribed capital from their par value after conversion into pounds sterling to GBP 1.- (one pound sterling) per share.

Payment

Thereupon the appearing party, sole shareholder of the Company, declared to pay in cash the total amount of the capital increase of GBP 3,935.- (three thousand nine hundred thirty-five pounds sterling), which amount is thus as from now on at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend article 8 of the Articles of Association to reflect the resolutions adopted hereabove, which article shall from now on read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred pounds sterling) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of a par value of GBP 1.- (one pound sterling) each.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to appoint Mr David Ridley, with professional address at Level 2, 63 St Mary Axe, EC3A 8LE London, United Kingdom as Class A Manager of the Company with immediate effect and for an undetermined period.

As a result of such appointment, the Board of Managers of the Company will be composed of Miss Claire Filson and Mr David Ridley as Class A managers, Mr Philippe Salpetier and Mr Gérard Becquer as Class B managers.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000.-

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- HHY INTERNATIONAL HOLDINGS 1 PTY LTD., une société de droit australien, ayant son siège social à Level 15, 90 Collins St, Melbourne, VIC 3000, Australie,

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée HHY LUXEMBOURG S.à.r.l., constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C- Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la «Société»).

Le comparant a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion, avec effet d'un point de vue comptable au 13 septembre 2007, date de constitution, du capital souscrit de la Société de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) en GBP 8.565.- (huit mille cinq cent soixante cinq livres sterling) par application du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne en date du 13 septembre 2007 de EUR 1,- (un euro) égale GBP 0,6852 (zéro virgule six huit cinq deux livres sterling).

2. Augmentation du capital souscrit de la Société de son montant après conversion en livres sterling de GBP 8.565.- (huit mille cinq cent soixante-cinq livres sterling) à GBP 12.500.- (douze mille cinq cents livres sterling) par augmentation de la valeur nominale des parts sociales du capital souscrit de la Société de leur valeur après conversion en livres sterling à GBP 1,- (une livre sterling) par part sociale.

3. Modification de l'article 8 des statuts afin de refléter les décisions prises sous le point 1) à 2) de l'ordre du jour ci-dessus.

4. Nomination de David Ridley au poste de Gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée avec adresse professionnelle à Level 2, 63 St Mary Axe, EC3A 8LE, Londres, Royaume-Uni.

Le comparant a passé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de convertir, avec effet d'un point de vue comptable au 13 septembre 2007, date de constitution, du capital souscrit de la Société de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) en GBP 8.565.- (huit mille cinq cent soixante-cinq livres sterling) par application du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne en date du 13 septembre 2007 de EUR 1,- (un euro) égale GBP 0,6852 (zéro virgule six huit cinq deux livres sterling).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter capital souscrit de la Société de son montant après conversion en livres sterling de GBP 8.565,- (huit mille cinq cent soixante-cinq livres sterling) à GBP 12.500,- (douze mille cinq cents livres sterling) par augmentation de la valeur nominale des parts sociales du capital souscrit de la Société de leur valeur après conversion en livres sterling à GBP 1,- (une livre sterling) par part sociale.

Paiement

Ensuite le comparant, associé unique de la Société, a déclaré payer intégralement en espèces le montant de l'augmentation de capital correspondant à la somme de GBP 3.935,- (trois mille neuf cent trente-cinq livres sterling), lequel montant se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts afin de refléter les décisions prises ci-dessus, lequel article ayant dorénavant la teneur qui suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à GBP 12.500,- (douze mille cinq cents livres sterling) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer au poste de Gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée David Ridley avec adresse professionnelle à Level 2, 63 St Mary Axe, EC3A 8LE Londres, Royaume-Uni.

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 1.000,-

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29397. — Reçu 56,27 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007127018/242/134.

(070146789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

BF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.458.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 12 février 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Claudine Boulain en remplacement de Monsieur Patrice Yande administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
BF GROUP S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007126965/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Sogecar Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 53.342.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 février 2004

1. Cooptation/démission.

Conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration décide de coopter en tant qu'administrateur de la société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, Monsieur Olivier Dandois, demeurant à B-6717 Lottert, rue de la Barrière 352, en remplacement de Monsieur Marc Brykman et Monsieur Wim Van Veldhoven demeurant à B-2910 Essen, Hemelrijk 7. Leur mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2004.

Tous les pouvoirs antérieurement accordés à Monsieur Brykman seront supprimés à dater de ce jour.

Le Conseil d'Administration décide de modifier les statuts rattachés aux administrateurs de la façon suivante:

Monsieur Jean-Marie Docquier est nommé Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Olivier Dandois est nommé Administrateur-délégué.

Messieurs Wim Van Veldhoven et Pierre Cambresier sont Administrateurs.

2. Pouvoirs de signature.

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que mandataire de la société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, Madame Béatrice Del Frate demeurant à F-57480 Mailing, route de Metrich 46, et lui donne pouvoirs de signer conformément aux points A, B, C et D de la délégation de pouvoirs du 26 septembre 1996, modifiée par le Conseil d'Administration du 25 novembre 1999.

O. Dandois
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007126622/1622/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070145695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Leather International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.775.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.
LEATHER INTERNATIONAL S.A.
G. Diederich / J.-M. Heitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007126546/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06675. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.
